

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

70^e séance plénièreMercredi le 12 décembre 2007, à 15 heures
New York

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Débat plénier de haut niveau commémoratif
consacré à la suite à donner aux textes issus
de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'enfant

**b) Suite à donner aux textes issus de la session
extraordinaire consacrée aux enfants**

Rapport du Secrétaire général (A/62/259)

Projet de résolution (A/62/L.31)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que, par la résolution 61/272 en date du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a décidé que les présidents des tables rondes interactives présenteront des résumés des débats à la séance plénière de clôture. Je crois comprendre que certains présidents devront quitter New York en début d'après-midi. Puis-je donc considérer que l'Assemblée générale décide d'entendre les résumés des tables rondes avant que la liste des orateurs pour le débat commémoratif soit épuisée? Puisque je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Esperanza Cabral, Ministre des affaires sociales et du développement des Philippines et coprésidente de la table ronde n° 1, pour qu'elle présente le résumé de la table ronde intitulée

« Promouvoir une vie saine et lutter contre le VIH/sida ».

M^{me} Cabral (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom de mon coprésident, le Ministre Sina Damba du Mali, j'ai le plaisir de présenter les conclusions des débats de la table ronde pour promouvoir une vie saine et lutter contre le VIH/sida.

Au cours de ces cinq dernières années, depuis la session extraordinaire sur les enfants de 2002, des progrès notables ont été accomplis pour réduire la mortalité infantile et, pour la première fois, le nombre d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire est tombé en dessous de 10 millions – ce qui constitue une étape importante dans la survie des enfants. Les progrès en matière de VIH/sida ont été variables, en dépit des preuves scientifiques qui montrent quelles interventions donnent des résultats. Plus de 10 millions de jeunes entre 15 et 24 ans sont actuellement atteints du VIH, et on estime que 15 millions d'enfants dans le monde ont perdu un ou les deux parents à cause du VIH/sida.

Les débats de la table ronde, qui ont compris les questions posées par les délégués des enfants et les interventions des ONG, ont été centrés sur les enseignements tirés, les défis restant à relever et les stratégies nécessaires à la réalisation des engagements qui ont été pris.

Les délégués des enfants ont demandé davantage d'efforts coordonnés pour accélérer la réduction des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



taux élevés de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans certaines régions du monde. Ils ont aussi demandé aux délégués d'indiquer comment les pays garantiraient que les sociétés pharmaceutiques allaient fournir suffisamment de vaccins et de médicaments à tous les pays du monde, y compris les médicaments contre le VIH. Les délégués des enfants ont demandé aussi quels efforts étaient faits pour prévenir la discrimination associée au VIH, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants. Ils ont demandé des informations spécifiques sur les progrès réalisés par les pays pour ce qui est d'améliorer le traitement des enfants séropositifs, ainsi que les soins et l'appui aux orphelins. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la résurgence de la polio. En outre, ils ont également attiré l'attention des délégués sur les changements climatiques et leurs répercussions à long terme sur le bien-être des enfants.

En ce qui concerne la promotion d'une vie saine, de nombreux délégués ont cité les progrès importants qui ont été accomplis s'agissant d'accroître les interventions peu coûteuses et à fort impact dans les domaines de la santé et de l'alimentation, qui ont permis de faire baisser le taux de mortalité infantile. Ces interventions comprennent la supplémentation en vitamine A, la vaccination, l'allaitement exclusif, les moustiquaires imprégnées d'insecticide et le déparasitage.

Les délégués ont mentionné le manque de ressources financières, de capacités humaines qualifiées et de systèmes publics fonctionnels, ainsi que l'inégalité entre les sexes, la stigmatisation et la discrimination, comme autant d'obstacles à une réaction efficace en matière de santé et de VIH. En outre, les médicaments, les diagnostics et autres produits ou interventions liés au VIH ne sont toujours pas accessibles à de nombreux enfants et jeunes qui en ont besoin, en particulier ceux qui sont très pauvres, les enfants handicapés, ceux qui vivent dans des zones rurales, les enfants et les familles appartenant à des minorités et ceux qui vivent dans des situations de conflit. L'absence de professionnels formés capables de fournir des services présente aussi un obstacle majeur aux systèmes de santé et autres systèmes du secteur social, en particulier dans les pays à faible revenu. Il a été signalé que la façon la plus efficace d'améliorer l'effet des traitements pour les enfants et les femmes est de renforcer les systèmes de santé.

Étant donné que l'intensité et l'impact de l'épidémie du VIH varient selon les pays, les participants ont souligné la nécessité d'une réaction holistique, multidisciplinaire, et coordonnée au niveau local, avec la participation de partenaires internationaux et nationaux, y compris les jeunes, la société civile et d'autres. L'expérience des pays montre qu'il est indispensable pour cette réaction de disposer d'un plan des priorités nationales concernant l'accélération des interventions à fort impact, la prévention du VIH, le traitement pédiatrique, la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant et des interventions destinées aux enfants sidéens qui dépassent le secteur de la santé et abordent les aspects liés à l'environnement, à la société, à l'égalité entre les sexes, au droit et à l'économie.

Plusieurs participants ont souligné que les interventions préventives pour et avec les jeunes sont une priorité première pour l'avenir, car les traitements antirétroviraux ne peuvent pas être maintenus à long terme. Les délégués des jeunes ont souligné qu'ils ont la capacité de participer à la lutte contre le VIH/sida et d'assumer leurs responsabilités en la matière. L'éducation par les pairs et les interventions de caractère préventif en milieu scolaire, mises en œuvre par les jeunes eux-mêmes, sont de bons exemples de stratégies efficaces pour sensibiliser les jeunes au VIH/sida.

Plusieurs délégués de pays développés ont souligné les besoins particuliers des enfants en matière de santé dans leur pays et les défis à relever pour faire face à des questions telles que l'obésité chez les enfants, la consommation de drogues et les besoins spéciaux de certains enfants.

Enfin, les délégués ont exprimé leur appui à la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida » qui a été lancée par l'UNICEF, ONUSIDA et leurs partenaires en 2005, et se sont félicités de l'appui financier et technique apporté par l'UNICEF, l'ONUSIDA, l'OMS et les autres partenaires qui luttent contre le sida. À long terme, le financement prévisible par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'accords bilatéraux et d'instruments de développement national tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, sera important pour poursuivre la lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Cecilia Landerreche Gómez Morín, Ministre et Chef du système national pour le développement intégral de la famille au Mexique et Coprésidente de la table ronde 2, qui présentera le résumé des travaux de la table ronde 2 intitulée « Offrir une éducation universelle de qualité comme principal moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et comme première ligne de protection contre les abus, l'exploitation et la violence à l'encontre des enfants ».

M^{me} Gómez Morín (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais dire que cette table ronde s'est terminée il y a deux heures, les conclusions ne sont donc pas exhaustives, et ne reflètent pas non plus nécessairement l'unanimité sur tous les points de vue. Cette table ronde a été très fructueuse et tous les délégués des enfants inscrits sur la liste ont eu l'occasion de s'exprimer. Des représentants des ONG étaient également présents, ainsi que des États Membres participants, et il y a eu un bon équilibre entre les deux.

Étant donné que les conclusions émanent des deux coprésidents, au nom de S. E. M. Göran Hägglund Ministre suédois, je présenterai les conclusions en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La table ronde 2 a traité de la fourniture de l'éducation de base et de la protection contre les abus, l'exploitation et la violence. Différentes questions ont été soulevées.

Les délégués des enfants ont demandé des réponses concrètes à différentes questions, notamment sur les points suivants : ce que les gouvernements font actuellement pour éliminer la discrimination et promouvoir une éducation de qualité pour ceux qui vivent dans des familles pauvres et marginalisées; ce qui est fait actuellement pour que l'éducation de qualité soit une réalité pour les enfants; pourquoi les gouvernements n'investissent pas davantage dans l'éducation de la première enfance; comment les gouvernements peuvent contribuer à éduquer et à habilitier les jeunes non scolarisés; comment assurer une éducation de bonne qualité pour les enfants, y compris en ce qui concerne les classes surchargées, l'insuffisance du matériel et la formation des enseignants; comment faire en sorte que l'école soit un lieu sûr et dynamique pour les enfants, où leurs droits

sont respectés, qui soit un lieu où nul ne se sente exclu et une source d'interaction culturelle et sociale.

Garantir à tous les enfants l'accès à une éducation de qualité demeure une question urgente. Plusieurs intervenants ont parlé de la nécessité de remédier aux disparités et de veiller à ce que les groupes d'enfants exclus soient intégrés dans les plans, les politiques, les budgets, les programmes d'éducation et les interventions spécifiques destinés à les intégrer dans l'éducation.

Ceci implique notamment de mettre l'accent sur la parité des sexes, le travail des enfants, les groupes minoritaires et ethniques, les enfants indigènes, les enfants handicapés, les enfants résidant dans les zones rurales, les enfants touchés par les conflits armés et les enfants atteints du VIH/sida. Les déclarations de naissance sont également importantes pour assurer aux enfants l'accès à l'éducation. Plusieurs orateurs ont cité des stratégies et des programmes destinés à relever les défis en matière d'éducation pour tous et ont appelé à une accélération de ces programmes. Une éducation de qualité doit également prendre en compte l'habilitation des enfants et des jeunes; une citoyenneté responsable se traduit notamment par une participation aux administrations scolaires et à un apprentissage actif.

S'agissant de la qualité de l'éducation et des nouvelles technologies, plusieurs représentants ont également mentionné l'utilisation de nouvelles technologies et moyens de communication dans l'éducation pour assurer l'accès à l'information, à l'apprentissage et pour établir des contacts accrus entre les jeunes.

Divers représentants ont dit qu'il était nécessaire de dispenser une meilleure formation aux enseignants pour leur permettre de s'acquitter de leur mission. Il faut augmenter le nombre d'enseignants pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, et on a présenté des exemples d'efforts visant à recruter et à former plus d'enseignants pour réduire le ratio maître/étudiant.

S'agissant du travail des enfants, il existe un rapport étroit entre les efforts visant à lutter contre le travail des enfants et les efforts visant à assurer une éducation pour tous.

Quant aux partenariats, toutes les parties intéressées doivent s'attacher à régler les problèmes

ayant trait aux enfants et à leur éducation. Plusieurs représentants ont dit qu'il était possible de mettre en œuvre des partenariats publics-privés pour renforcer l'éducation. On a insisté sur l'initiative Éducation pour tous/Procédure accélérée qui constitue un partenariat efficace entre les gouvernements, les donateurs et les autres acteurs pour établir des plans sectoriels solides et garantir un financement international aux pays déterminés à réaliser l'objectif de l'éducation primaire pour tous.

En matière d'investissements, on a souligné qu'il était nécessaire de garantir une éducation gratuite, ce qui est très important pour assurer à tous l'égalité d'accès et l'égalité des chances. Il est nécessaire d'examiner les coûts directs et les coûts invisibles.

Pour ce qui est de la réponse à la violence contre les enfants, des enfants délégués, les États membres et les organisations non gouvernementales ont souligné qu'il fallait faire preuve d'une tolérance zéro à l'égard de la violence à l'école et à la maison. On a souligné que le dialogue était la meilleure manière de sensibiliser à cette question. On a noté avec préoccupation que la violence à l'égard des enfants était parfois acceptée par la société. Il est nécessaire de promulguer une législation, mais elle ne saurait suffire à elle seule si elle n'est pas appliquée. Les enfants ne sont pas de mini-êtres humains jouissant de mini-droits de l'homme. Il convient d'examiner les nouvelles formes de violence, notamment l'exploitation au moyen de l'Internet.

Pour ce qui est des réponses particulières à l'étude sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299), plusieurs représentants des enfants ont demandé quelles étaient les mesures prises par les États Membres pour assurer le suivi des recommandations de l'étude. Les États Membres ont mentionné l'inclusion du suivi dans les plans de développement nationaux; l'adoption de lois destinées à éliminer la violence contre les enfants, notamment en matière d'exploitation sexuelle et de tourisme sexuel visant les enfants; la création de réseaux de protection pour l'enfance. Les quatre « p » – prévention, protection, participation et poursuites – doivent orienter le suivi de l'étude sur la violence. Un appel a été lancé pour appuyer plus vigoureusement le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la question de la violence à l'encontre des enfants.

S'agissant du renforcement des mécanismes de protection des mineurs, les représentants des enfants et des gouvernements ont souligné qu'il était nécessaire de coordonner tous les efforts déployés par les multiples organismes et protagonistes pour protéger les enfants. Les États Membres ont indiqué qu'ils s'efforçaient d'améliorer le dépistage de la violence à l'égard des enfants, notamment la violence sexuelle. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de réviser et de renforcer les mécanismes chargés de l'administration de la justice pour mineurs, de la lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite et de mettre fin au recrutement des enfants dans les forces armées et dans les activités criminelles. Les États Membres doivent travailler de concert pour examiner les questions transfrontalières de protection des enfants. Les représentants des enfants et des organisations non gouvernementales ont indiqué qu'il était nécessaire d'examiner la situation des enfants privés de soins parentaux et de ceux qui courent le risque d'être abandonnés.

Pour ce qui est de la protection et de l'éducation des enfants, les représentants des enfants ont noté que l'éducation constituait une stratégie importante pour mettre fin à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation, notamment au travail des enfants. Les représentants ont en outre affirmé que le fait d'informer les enfants de leurs droits permettait de les protéger contre l'exploitation et faisait partie intégrante d'un enseignement de qualité. Les enfants doivent être totalement prêts à défendre leurs droits. L'insuffisance des registres d'inscription des nouveau-nés, les mariages précoces et l'exclusion des enfants handicapés et appartenant à des minorités réduisent la participation scolaire des enfants. Les stratégies visant à faire face à ces questions doivent dépasser le Ministère de l'éducation et impliquer les Ministères de la protection sociale et des finances.

S'agissant des stratégies de prévention et d'aide aux enfants les plus vulnérables, les représentants des enfants se sont enquis des mesures adoptées par les gouvernements pour éduquer et protéger les enfants qui travaillent, les familles pauvres, notamment celles qui sont touchées par le VIH/sida, les orphelins et les groupes minoritaires. Ces stratégies comprennent des programmes visant à appuyer les familles et mettre en place des services de soins de remplacement – par exemple, les familles d'accueil – afin de remédier à la violence et aux autres préoccupations concernant les

enfants et d'offrir aux jeunes non scolarisés les instruments nécessaires pour atteindre l'âge adulte : abri, formation professionnelle et autres services de réinsertion.

La table ronde a souligné qu'il était important de dispenser une éducation de qualité à tous les enfants et de leur permettre de réaliser les objectifs en matière d'éducation pour atteindre les autres objectifs du Millénaire pour le développement afin de rompre le cycle de la pauvreté et de réduire l'exploitation. L'éducation est un moyen de prévenir la pauvreté, les conflits et le travail des enfants. Une éducation inclusive et le fait d'informer les enfants de leurs droits constituent des stratégies importantes pour protéger les enfants et leur permettre de se protéger.

Il convient d'accroître les financements affectés aux stratégies préventives de protection des enfants. Elles comprennent l'élaboration et l'application des lois, les programmes d'éducation préscolaire et l'appui aux familles par le biais de la protection sociale, y compris les services évitant de séparer les enfants de leurs familles. Une protection insuffisante réduit l'accès des enfants à l'éducation. Les investissements consacrés à la protection des enfants permettent de protéger les droits fondamentaux des enfants et de réaliser les objectifs relatifs à la pauvreté, l'éducation et à d'autres questions.

Enfin, la violence à l'encontre des enfants est inacceptable et peut être prévenue. Il est possible d'élaborer des lois qui répondent à la violence à l'égard des enfants, cela a été fait, et des enseignements importants peuvent en être tirés. Le suivi de l'étude sur la violence doit être une priorité des États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre les derniers orateurs inscrits sur la liste des orateurs. Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sira Astour, Présidente de la Commission de la famille de la République arabe syrienne.

M^{me} Astour (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes vives condoléances au Gouvernement et au peuples algériens et à l'ONU, ainsi qu'aux familles des victimes des attentats terroristes à la bombe commis hier matin dans la nation sœur d'Algérie.

En tant que Présidente de la Commission de la famille, j'ai l'honneur de représenter la République

arabe syrienne à cette réunion importante où nous espérons être en mesure d'adopter une déclaration efficace qui assurera le bien-être des enfants. J'ai également le plaisir de faire cette brève déclaration qui résume le rapport de République arabe syrienne sur « Un monde digne des enfants » et signale les progrès réalisés par la Syrie pour ce qui est des questions relatives aux enfants, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection, avec l'aide d'organisations internationales, dont le bureau syrien de l'UNICEF.

Dans le domaine de la santé, le taux de mortalité des moins de 5 ans a été réduit de 41,7 pour 1 000 en 1993 à 19,3 en 2004. En conséquence, la Syrie a dépassé l'objectif provisoire fixé dans ses propres plans de développement. Par ailleurs, le taux de mortalité des nouveau-nés a été réduit de 34,6 pour 1 000 en 1993 à 17,1 en 2004, illustration des grands progrès réalisés sur la voie de l'objectif défini. La mortalité maternelle a été réduite de 107 pour 100 000 naissances en 1993 à 57 en 2004, d'après le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et d'après une étude menée par le Fonds des Nations Unies pour la population. Tous ces chiffres indiquent l'efficacité des politiques adoptées par le Ministère de la santé en matière de soins de santé primaires. En outre, le taux de vaccination dépasse maintenant 95 %.

Dans l'ensemble, la qualité des programmes, de l'infrastructure et des services de santé fournis aux citoyens s'est amélioré. On a également enregistré une augmentation du nombre des programmes d'éducation sanitaire, en particulier dans les zones les moins développées, et des programmes d'éducation sanitaire ont été mis en place dans toutes les écoles primaires.

Dans le domaine de l'éducation, 96,7 % des enfants syriens d'âge à suivre l'enseignement primaire sont scolarisés, preuve que la Syrie est sur le point de d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement en matière d'enseignement primaire universel. Nous tenons à noter également qu'à ce stade, il n'y a pas d'écart au niveau des inscriptions entre garçons et filles, comme l'indique la dernière enquête en grappes à indicateurs multiples. Qui plus est, le Gouvernement syrien a porté à 15 ans l'âge de la scolarité obligatoire et l'âge minimum pour travailler. Aucun de ces progrès ne devrait nous faire oublier à l'avenir la nécessité de nous attacher à améliorer la qualité de l'éducation, à mettre au point des programmes d'enseignement, à réduire le taux

d'abandons scolaires ou à examiner le cas des enfants qui ont des besoins spéciaux.

S'agissant de la protection des enfants contre la maltraitance, la violence et la marginalisation, la Syrie a adopté en 2005, sous la supervision directe du Président, sa première politique nationale de protection des enfants, l'objectif étant de mettre sur pied une infrastructure et des services à l'intention des enfants les plus vulnérables – ceux qui ne bénéficient pas de soins parentaux, les enfants des rues, les enfants qui travaillent et les jeunes délinquants. La Syrie est actuellement en train de préparer une législation nationale sur les enfants.

Je voudrais également mentionner la catégorie des enfants syriens vivant sous occupation israélienne dans le Golan syrien occupé. Ces enfants vivent dans des conditions difficiles et des souffrances constantes, privés de stabilité et de sécurité physique et psychologique. Les mines terrestres continuent de tuer nos concitoyens innocents dans le Golan. Plus de 589 citoyens, dont 17 enfants, ont été touchés. En outre, les programmes d'enseignement syriens ont été annulés dans toutes les écoles de village du Golan syrien occupé, où il n'y a absolument aucune présence internationale compétente et qui est difficile d'accès pour les organisations de terrain qui ne peuvent obtenir aucune information sur les conditions dans lesquelles vivent nos enfants sous occupation, alors même que l'ONU a adopté des centaines de résolutions pertinentes dénonçant Israël et ses pratiques en la matière.

Nous tenons aussi à prendre note de l'afflux massif de réfugiés irakiens en Syrie, y compris des dizaines de milliers d'enfants. À cet égard, le Gouvernement syrien a fait des efforts énormes pour intégrer ces enfants dans les écoles syriennes et pour leur assurer les mêmes services de santé et d'éducation nécessaires que ceux dont jouissent les enfants syriens. Outre les nombreux enfants irakiens réfugiés, nous abritons un grand nombre d'enfants palestiniens réfugiés qui vivaient déjà sur le territoire syrien. Au total, ces enfants réfugiés sont près d'un million. Cette question exige l'attention de la communauté internationale, et des organisations internationales, qui devraient coopérer avec le Gouvernement syrien pour leur fournir une aide considérable et nécessaire d'urgence.

Pour terminer, au nom de la République arabe syrienne, j'adresse mes sincères remerciements au Secrétaire général pour son message plein d'humanité et pour l'attention particulière qu'il a accordée à la situation difficile des enfants. Je réaffirme l'attachement de mon gouvernement aux principes énoncés dans le rapport dont nous sommes saisis quant à la nécessité de faire tous les efforts nécessaires en vue d'instaurer le meilleur environnement possible pour les enfants, pilier de l'avenir, partout dans le monde et tout particulièrement en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Punya Prasad Neupane, Secrétaire d'État au Ministère des femmes, des enfants et du bien-être social du Népal.

M. Neupane (Népal) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation népalaise, je me félicite de l'occasion qui nous est donnée d'examiner le suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui s'est tenue en 2002, au cours de ce Débat plénier commémoratif de haut niveau de l'Assemblée générale.

Aujourd'hui, des millions d'enfants dans le monde continuent de vivre dans des conditions difficiles, victimes notamment de la malnutrition, de la pauvreté, de l'analphabétisme et des maladies. Beaucoup d'enfants, les filles en particulier, continuent d'être les victimes de la traite, de la discrimination, de l'exploitation et de la violence dans de nombreuses régions du monde.

Dans la Déclaration du Millénaire, nous avons adopté divers buts et objectifs, dont le développement des enfants. En 2002, au cours d'une session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté une Déclaration et un Plan d'action par lesquels nous nous engageons à atteindre des objectifs en faveur des enfants dans des délais donnés. Alors que nous arrivons à mi-parcours de la mise en œuvre de ces engagements, il nous faut procéder à une évaluation honnête afin d'incorporer les changements nécessaires et d'accélérer la mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Le Népal attache une grande importance aux activités du système des Nations Unies, de l'UNICEF en particulier, en matière de protection et de développement des enfants. Le Népal apprécie le rôle des bureaux de pays et des bureaux régionaux de l'UNICEF, dont le Bureau régional de l'Asie du Sud

qui a son siège à Katmandou, dans l'application et la coordination des programmes relatifs aux enfants.

Il existe au Népal une dynamique considérable en faveur de la protection des droits des enfants, surtout depuis la signature en novembre 2006 d'un accord de paix global entre le Gouvernement et le Parti communiste du Népal (maoïste). Cela a créé un climat favorable à l'exercice de droits des enfants des communautés traditionnellement marginalisées, tels les Dalits, les communautés autochtones et les familles pauvres vivant en zone rurale. La protection des droits des enfants est illustrée par l'introduction récente de plusieurs mesures législatives et administratives et par la mise en place de programmes de développement.

La Constitution provisoire du Népal fait des droits des enfants l'une des responsabilités principales de l'État. La Loi sur les enfants de 1992 prévoit des mesures et des garanties en faveur des droits des enfants. Des dispositions contre le travail et le trafic des enfants ont été incorporées dans les politiques et la législation nationales. Pour mettre fin au trafic des femmes et des enfants, une loi sur le contrôle du trafic des êtres humains a été promulguée.

Le Gouvernement népalais est résolu à protéger les droits des enfants, y compris de ceux qui sont touchés par des conflits armés. Il met actuellement en œuvre les recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sujet. Conformément à l'Accord de paix global, les enfants recrutés comme combattants seront relâchés, renvoyés à leur famille et communautés, et réhabilités. Le Népal profite de la présence du système des Nations Unies pour élaborer des programmes de réhabilitation et de réintégration de ces enfants.

M. Ilkin (Turquie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Népal accorde une grande priorité à la mise en œuvre du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». Par conséquent, un plan d'action national complet a été adopté pour la période 2004-2014. Il vise à améliorer la qualité de vie des enfants en favorisant des environnements qui leur soient adaptés, en leur fournissant une éducation gratuite et de qualité, et en éliminant toutes les formes d'exploitation, de maltraitance et de discrimination à leur égard. Le Népal a récemment présenté son rapport national d'étape sur l'examen du Plan d'action « Un monde digne des enfants » cinq ans après son adoption.

Un plan d'action national en faveur de l'éducation pour tous est actuellement mis en œuvre qui se concentre sur les enfants vulnérables et défavorisés. Il se propose de garantir l'éducation primaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants, en particulier les filles, d'ici à 2015. Le Gouvernement a également formulé des programmes de construction de foyers d'enfants et de réhabilitation des enfants dépendants qui vivent en prison. Il a lancé un service téléphonique d'assistance aux enfants et des programmes pour aider les enfants des rues et protéger ceux qui sont en danger.

Le Népal est partie à la plupart des instruments internationaux de défense des droits de l'homme liés aux enfants, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs. Il a signé les conventions de l'Organisation internationale du Travail sur l'abolition du travail forcé, l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants. Le Népal a également ratifié la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale qui vise à prévenir et combattre la traite de femmes et d'enfants à des fins de prostitution. Au nom du Gouvernement népalais, je tiens à réaffirmer l'engagement du Népal à remplir les obligations qui découlent de ces instruments.

Il est évident que la communauté internationale doit investir davantage sous la forme d'une aide financière et technique accrue aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et ceux qui émergent d'un conflit, de manière à compléter les efforts nationaux de ces pays pour protéger les enfants et favoriser leur développement. Ce débat est l'occasion de faire montre de notre volonté politique collective de travailler à atteindre ces objectifs, et j'assure toutes les délégations que le Népal est disposé à collaborer avec elles en ce sens.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Khalid Abdulrahman Mohamed Ishaq, de la Direction de l'enfance et du développement familial de Bahreïn.

M. Ishaq (Bahreïn) (parle en arabe) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Royaume de Bahreïn, adresser nos sincères condoléances et dire notre compassion au peuple et au Gouvernement algériens à la suite des tragiques attentats à la bombe qui ont été perpétrés hier dans leur pays.

Il ne fait aucun doute qu'une enfance saine est la clef du développement humain et le fondement d'une société saine et cohérente. Une telle société sera le principal pilier du développement, de la croissance et de la création d'un avenir meilleur dans lequel nous pourrions surmonter les obstacles qui se dresseront sur notre route. Ceux-ci semblent déjà moindres grâce aux efforts déployés pour créer une nouvelle génération qui soit consciente de ses droits et devoirs dans la société.

Dans notre royaume, nous continuerons de poursuivre ces buts avec une détermination sans faille, car nous estimons que, partout dans le monde, les droits de l'enfant sont parmi les plus importants des droits de l'homme. Par conséquent, le Royaume de Bahreïn a adopté des conventions et instruments internationaux et cherche à garantir aux enfants une croissance sociale saine et idéale dans tous les domaines, que ce soit physique, mental, spirituel, culturel ou moral.

Au Royaume de Bahreïn, nous avons toujours essayé d'appuyer et de promouvoir toutes les initiatives de protection des droits de l'enfant et de la famille. Beaucoup a été fait ces dernières années. Le projet de réforme mené par S. M. le Roi Hamad bin Isa Al-Khalifa contribue à améliorer les conditions de vie des enfants de Bahreïn à tous les niveaux : juridique, social, éducatif et culturel. Nos processus de réforme et de développement humain sont reconnus par nombre d'observateurs et d'organisations internationales. Par exemple, S. E. le cheikh Khalifa bin Salman Al-Khalifa, Premier Ministre de Bahreïn, a été lauréat en 2006 d'une mention spéciale au Tableau d'honneur d'Habitat, récompense très importante décernée par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, en reconnaissance des efforts et succès des dirigeants dans les domaines du développement et du logement urbains, de la construction d'établissements humains pour la population, de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie.

Je voudrais donner un aperçu détaillé des accomplissements du Royaume dans la promotion des droits de l'enfant, car l'intérêt supérieur de l'enfant reste l'une de nos grandes préoccupations. Le Royaume de Bahreïn a adhéré à des conventions et accords internationaux dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, au premier rang desquels la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous prenons également des mesures spéciales en vue de protéger les enfants et

les familles, notamment des programmes de familles d'accueil et de protection des enfants contre les mauvais traitements, la violence et les sévices sexuels. Le Centre bahreïnite de protection de l'enfance a été créé en mai 2007 dans ce but et opère suivant le principe que la protection de l'enfant est une garantie pour l'avenir. Il s'efforce de répondre aux besoins des enfants victimes d'abus en créant un environnement favorable à l'enfance, en les protégeant de nouvelles violences et en proposant des services et un appui pour les protéger, ainsi que leur famille, pendant que leur cas est instruit.

Dans cette veine, nous cherchons également à offrir une protection accrue aux enfants en transférant les questions qui les concernent au Ministère du développement social, afin de constituer un meilleur cadre où se concentrer sur le développement des capacités et talents des enfants.

Dans le domaine de l'éducation, le Royaume de Bahreïn a accompli des progrès qualitatifs et quantitatifs considérables grâce à l'appui important et constant des sages dirigeants de notre pays à l'éducation. Cela a permis de parvenir à la scolarisation de 100 % des enfants dans le primaire et à la réduction du taux d'illettrisme parmi les groupes cibles à environ 2,7 %, mais aussi de fournir des services éducatifs aux citoyens à toutes les étapes d'apprentissage et dans toutes les régions du pays. De plus, Bahreïn occupe maintenant la première place des pays arabes pour la réalisation des objectifs fondamentaux du programme spécial de l'ONU consacré à l'éducation pour tous, selon un rapport international publié début décembre 2006 par l'UNESCO. En outre, le Ministère de l'éducation va lancer un certain nombre de projets qui contribueront, à n'en pas douter, à un bond en avant dans la qualité de l'éducation, y compris le projet Écoles du futur, parrainé par S. M. le Roi.

Dans le domaine de la santé et de la prévention du VIH/sida, le Ministère de la santé de Bahreïn s'emploie, en coopération avec les organisations et les partenaires internationaux, à promouvoir des programmes de sensibilisation de l'opinion publique afin de protéger nos ressortissants et les personnes qui résident dans notre pays. Le Ministère conduit actuellement une première étude globale sur les femmes enceintes, les toxicomanes et les jeunes en vue d'identifier les changements nécessaires dans ce domaine.

En outre, pour répondre à notre souci de protéger les enfants des maladies héréditaires, une loi a été promulguée en 2004 rendant obligatoires les examens de santé prénuptiaux, de manière à réduire la transmission des maladies héréditaires. Compte tenu du lien étroit qui existe entre les femmes, le bien-être de la famille et l'éducation des enfants, qui sont les fondements de la société de demain, Bahreïn s'est efforcé de promouvoir et de mettre en place un Conseil suprême des femmes par le décret royal de 2004 qui en a porté création.

Pour assurer une vie meilleure aux orphelins, la Royal Welfare Society a été instituée par décret royal de manière à prendre soin des orphelins bahreïnites. Le Gouvernement s'emploie également à garantir un environnement et une société stables aux enfants en améliorant la situation sanitaire, sociale et économique des familles dans le besoin et en mettant sur pied des projets de développement visant à accroître leur revenu ou à leur garantir des moyens de subsistance stables et autonomes. Le fer de lance de ces projets est le programme « Familles productives » du Ministère du développement social, qui encourage la prestation de services de formation, de financement, de marketing et autres services spécialisés à ces familles. Une initiative a également été lancée pour faire bénéficier les familles démunies de programmes de réinsertion professionnelle et de soins de santé.

En conclusion, notre politique de protection de l'enfance repose sur le désir sincère du Royaume du Bahreïn de préserver l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai reçu de la délégation d'observation du Conseil de l'Europe une requête par laquelle elle demande à prendre la parole dans le débat en début d'après-midi. Je crois comprendre que la représentante de la délégation d'observation du Conseil de l'Europe doit quitter New York dans la soirée. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte, sans créer de précédent, d'entendre l'observateur du Conseil de l'Europe en début d'après-midi, après les déclarations des ministres des gouvernements?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 44/6 de l'Assemblée générale, en date du 17 octobre 1989, je donne maintenant la parole à M^{me} Maud de Boer-Buquicchio,

chef de la délégation d'observation du Conseil de l'Europe.

M^{me} de Boer-Buquicchio (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale chargée des droits de l'homme qui groupe 47 États du continent européen. Notre mission est de promouvoir, de surveiller et de suivre scrupuleusement les engagements pris par nos États Membres à l'égard des droits de l'enfant. C'est en fait moi qui ai déclaré, il y a longtemps, que les enfants ne sont pas des personnes en miniature avec des droits de l'homme en miniature et je me félicite que ce message ait eu un écho dans le monde entier.

En 2006, nous avons lancé un programme paneuropéen intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants », suite aux instructions politiques données par les 46 chefs d'État et de gouvernement européens qui, en 2005, composaient le Conseil de l'Europe. Ce programme constitue une base solide pour la mise en œuvre sur le continent européen des recommandations de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. Sur ce point, nous enregistrons d'ailleurs des progrès notables. Grâce à ce programme, nous prenons des mesures concrètes pour promouvoir les droits de l'enfant et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des enfants.

Depuis 2002, nous avons adopté de nouvelles normes très ambitieuses, comme par exemple une convention sur les relations personnelles concernant les enfants en 2003, qui donne la parole aux enfants sur les questions familiales les concernant; une convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, en 2005, qui prévoit un mécanisme de surveillance indépendant; et une convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels, en 2007, qui érige en infraction pénale les délits tels que le fait de pomponner des enfants à des fins sexuelles et traite également de la question du tourisme sexuel. Tous ces traités sont également ouverts aux États qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe et j'encourage tous les États qui sont représentés ici aujourd'hui à envisager d'y adhérer.

Nous préparons de nouveaux champs d'action, en particulier pour répondre au problème de la violence dans les médias, à l'école, dans les établissements publics, au sein de la famille et dans le système de justice, ainsi que pour protéger les enfants les plus vulnérables, comme les enfants handicapés, les enfants

d'origine romani, les enfants migrants, les enfants des rues et les enfants qui vivent dans la pauvreté. Notre dernière conférence des ministres de la justice a débattu en profondeur de la question de l'accès des enfants à la justice, et le Conseil de l'Europe devrait bientôt aborder la rédaction de principes directeurs en vue d'un système judiciaire plus accueillant aux enfants.

Nous avons renforcé les activités de surveillance des droits de l'enfant, notamment grâce à nos mécanismes de surveillance des droits établis par traité, qui prêtent une attention accrue aux questions relatives aux droits de l'enfant. Notre Commissaire aux droits de l'homme prête également une attention particulière aux questions liées à l'enfance, et nous soutenons le rôle essentiel joué par les institutions indépendantes spécialisées dans la défense des droits de l'enfant.

À l'occasion de la présente séance commémorative, je voudrais demander aux gouvernements de donner suite à toutes les recommandations contenues dans l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, notamment la création d'un poste de représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants; d'élaborer et d'évaluer leurs stratégies nationales de promotion des droits de l'enfant, en intégrant à leur législation, à leurs politiques et à leurs pratiques les normes relatives aux droits de l'enfant; de partager leurs expériences et de coopérer avec toutes les parties prenantes aux niveaux national et international; et, enfin, de garder toujours à l'esprit les promesses faites aux enfants et de continuer à s'efforcer de bâtir un monde qui soit fait pour et avec eux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Hjálmar Hannesson, chef de la délégation de l'Islande.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu joindre ma voix aux intervenants qui m'ont précédé et exprimer nos plus sincères condoléances au peuple et au Gouvernement algériens ainsi qu'à toutes les familles qui ont perdu un être cher lors des tragiques attentats à la bombe commis en Algérie.

Cinq années se sont écoulées depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, au cours de laquelle nous nous sommes engagés à créer un monde digne des enfants. La

présente séance plénière commémorative de haut niveau de l'Assemblée générale nous donne l'occasion importante d'examiner les progrès accomplis et de mesurer le degré de mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action.

Dans ce contexte, nous accueillons avec chaleur le rapport complet du Secrétaire général sur les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), intitulé « Progrès pour les enfants », qui forment une excellente base pour notre débat. Ces deux rapports notent que des progrès significatifs ont été enregistrés dans de nombreux pays durant les cinq années à l'examen, mais ils indiquent aussi clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant.

L'Islande tient à redire qu'elle est fermement attachée à la pleine mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document « Un monde digne des enfants ». L'Islande reste totalement déterminée à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, qu'elle a déjà ratifiés. À cet égard, nous tenons à insister sur l'importance que revêt l'application pleine et efficace de ces instruments juridiques par tous les États Membres.

Mon pays a déjà souligné combien il importe de compter sur une coopération étroite entre l'ONU, les gouvernements et la société civile pour promouvoir et protéger les droits humains des enfants. Dans ce contexte, je tiens à mettre l'accent sur le rôle essentiel que joue l'UNICEF dans la préservation des droits et des intérêts des enfants.

La violence à l'encontre des enfants perdure dans de nombreuses régions du monde. L'étude sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299), présentée l'année dernière par l'expert indépendant, décrit en détail la nature, l'ampleur et les causes de la violence à l'encontre des enfants et les conséquences destructrices de cette violence sur les enfants et la société. Nous apprécions vivement l'attention que l'étude a portée à cette grave question au niveau mondial.

L'étude met également en lumière les domaines dans lesquels les États Membres doivent prendre des mesures concrètes. On ne peut justifier aucune forme de violence; nous devons prévenir, éliminer et réagir à tous les actes de violence commis à l'encontre des enfants. Nous insistons en particulier sur l'interdiction

de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, notamment tous les châtiments corporels. Nous reconnaissons par ailleurs que le phénomène de la violence à l'encontre des enfants présente des différences en fonction du sexe. Les filles sont de loin les plus vulnérables, notamment en tant que victimes de la violence sexuelle.

Nous nous félicitons vivement de la décision de nommer un représentant spécial pour la violence à l'encontre des enfants. Le représentant spécial devrait agir en tant que défenseur indépendant de haut niveau à l'échelle mondiale pour promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

L'Islande est préoccupée par le grave problème de l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Nous exhortons tous les États à redoubler d'efforts pour assurer la sécurité et la sûreté des enfants vivant dans des régions touchées par des conflits. Nous soutenons pleinement l'idée que la façon la plus efficace de protéger les droits des enfants est de prévenir les conflits et de promouvoir la paix et la sécurité.

L'Islande est déterminée à faire des progrès dans tous les grands domaines évoqués dans le document « Un monde digne des enfants ». Mon pays a entrepris, en 2002 et 2003, une révision complète de sa législation concernant les enfants et la protection des enfants, dans le but de garantir les droits des enfants, de les protéger contre la violence et les mauvais traitements et d'encourager leur participation dans les questions qui les concernent.

Notre effort le plus intense s'incarne dans le plan d'action national de l'Islande pour améliorer la situation des enfants, des jeunes et de leur famille, approuvé par le parlement islandais en 2007. Le Gouvernement a nommé un organe de coordination interministériel chargé de sa mise en œuvre. Les priorités sont notamment d'examiner et de mettre en œuvre nos obligations aux termes des conventions et recommandations internationales : premièrement, la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs; deuxièmement, la recommandation Rec(2006)19 du Conseil de l'Europe relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive; et, troisièmement, l'importante Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels de 2007.

Le plan d'action national comprend des mesures destinées à améliorer la situation financière des familles qui ont des enfants et à aider ceux qui participent à l'éducation des enfants. Il comprend des mesures générales de prévention pour améliorer la santé et le bien-être des enfants, ainsi que des mesures destinées aux enfants qui ont besoin d'une protection particulière, notamment les enfants qui souffrent de problèmes de santé particuliers ou de problèmes liés à la drogue, les enfants d'immigrants et ceux victimes de délits sexuels.

De même, en décembre 2007, le Gouvernement a mis en place une nouvelle politique scolaire globale et a présenté des projets de loi relatifs à l'enseignement préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, afin de garantir à tous les enfants de mon pays le droit à l'éducation en vue de développer leur potentiel et de préparer chaque enfant à une vie responsable au sein d'une société libre, dans un esprit de tolérance, de paix et d'égalité.

Notre priorité doit être de promouvoir au mieux les intérêts des enfants. Les enfants sont toujours privés des droits humains, et leurs droits sont violés dans le monde entier. Nous devons réaffirmer notre volonté politique d'intensifier nos efforts communs pour bâtir un monde digne des enfants et réaliser, d'ici 2015, les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saleh Alharbi, qui va s'exprimer au nom de la Commission saoudienne pour l'enfance de l'Arabie saoudite.

M. Alharbi (Arabie Saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la sympathie et adresser les condoléances de la délégation saoudienne aux familles des victimes de l'explosion tragique qui a eu lieu hier dans notre pays frère, l'Algérie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de diriger brillamment ce débat plénier de haut niveau commémoratif. J'adresse également mes remerciements aux intervenants qui m'ont précédé pour leurs excellentes déclarations, qui ont enrichi notre examen de la question considérée. Au nom de ma délégation, je transmets les félicitations du Royaume à l'ONU et à ses organes et institutions pour les efforts qu'ils ont déployés pour surmonter, dans le cadre de la mission qui consiste à bâtir un monde digne des enfants, les

nombreuses difficultés qu'affrontent les populations, et les enfants en particulier.

Comme les autres membres de la communauté internationale, nous accordons une attention prioritaire aux enfants et nous efforçons de les protéger. Les enfants sont un pilier de la société et les artisans de l'avenir. C'est pourquoi, en 1996, le Royaume d'Arabie saoudite a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et a contribué à l'intensification des efforts déployés par l'ONU et ses institutions spécialisées pour mieux asseoir les droits des enfants et les protéger. Le Royaume a généreusement contribué aux activités et mécanismes régionaux et internationaux et a continué d'appuyer toutes les résolutions internationales visant à accroître les droits des enfants et à les protéger dans le monde entier. Il a participé activement à la préparation de nombreux instruments et conventions de portée régionale dans ce domaine et à l'élaboration de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, et a collaboré avec d'autres pays arabes pour préparer les lignes directrices régissant l'intégration des concepts de droits de l'homme dans les programmes scolaires à tous les niveaux.

L'Arabie saoudite est guidée par les nobles principes de l'Islam. C'est pourquoi les enfants jouissent de droits innombrables dès leur naissance – et même avant, en vertu du lien juridique créé par le mariage de leurs parents. En Arabie saoudite, l'enfant est confié aux parents et placé sous leur responsabilité. La relation parents-enfant est basée sur la foi et la croyance et sur le respect de la loi et des liens familiaux. La Loi fondamentale de l'État, qui fait partie de la Constitution saoudienne, stipule que la famille est le noyau de la société saoudienne. En Arabie saoudite, les enfants sont élevés dans le respect de l'Islam et l'amour de leur patrie et de son histoire glorieuse. L'article 10 stipule que la famille revêt une très grande importance au regard des valeurs arabes et de la foi islamique. Dans ce cadre, en l'absence de parents ou de tuteurs, les enfants sont élevés dans des centres ou foyers pour enfants dans le respect des principes de la loi islamique.

L'Arabie saoudite compte plus de 24 millions d'habitants, dont 38 % sont des enfants âgés de moins de 15 ans. C'est pourquoi nous avons mis en place les conditions nécessaires pour assurer l'éducation et le développement des enfants, y compris les enfants

handicapés. De nombreuses activités leur permettent, notamment, de s'adonner aux passe-temps de leur choix; par ailleurs, des livres éducatifs, des films, des programmes de soins de santé et des projets spéciaux ont été conçus pour eux. Le Ministère de la santé a lancé une campagne pour garantir que toutes les familles puissent avoir un médecin pour les soins primaires et les soins familiaux.

Le Gouvernement s'occupe également des malades du sida, et les statistiques relatives à cette maladie sont gérées de façon transparente.

Les derniers chiffres pour l'année 2006 montrent que le nombre total de personnes atteintes du sida entre 1984 et 2006 s'est élevé à 11 510, dont 2 658 Saoudiens, soit 23 % du total. En 2006, 1 390 nouveaux cas ont été identifiés dans le groupe d'âge 15-49 ans, dont 24,6 % de Saoudiens, ce qui représentait 77 % de l'ensemble des cas, les moins de 15 ans en représentant 3 %. En plus des services médicaux généraux, trois centres spécialisés fournissent des soins psychologiques, sociaux et médicaux complets aux patients atteints du sida, sous la direction de fonctionnaires gouvernementaux.

En 1979, le Gouvernement a mis en place un Comité national pour les enfants chargé de coordonner les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales en faveur des enfants. Le Comité publie des rapports d'activité et travaille en collaboration avec l'UNICEF dans le cadre d'un programme de trois ans financé par le Gouvernement saoudien.

Conformément à nos principes et valeurs, nous élaborons actuellement une loi qui protégera les enfants de toute violence physique, sexuelle ou psychologique et qui préviendra toute négligence dans le développement affectif, de santé et éducatif de l'enfant. Cela permettra aussi de diffuser des informations dans toute la société et de fournir un cadre d'application par l'intermédiaire des comités régionaux et nationaux. Nous disposons de lignes téléphoniques d'urgence dans ce domaine, fonctionnant 24 heures sur 24, et le Comité national des droits de l'homme reçoit les plaintes et suit les affaires en vue d'apporter des solutions qui respectent pleinement les droits de l'enfant.

Le Royaume d'Arabie saoudite coopère avec de nombreuses organisations nationales et internationales pour réaliser l'objectif louable de créer un monde

digne des enfants. Nous espérons que la présente réunion de haut niveau sera couronnée d'un plein succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gerhard Pfanzelter, Chef de la délégation de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche considère que le document final de la session extraordinaire de 2002 a été effectivement très important. Dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), nous nous sommes fermement et clairement engagés à un plan d'action détaillé. Ce plan fournit des orientations pratiques pour agir à l'appui des politiques nationales en faveur des enfants, en prêtant une attention particulière à la santé, à une éducation de qualité et à la protection contre les sévices, l'exploitation et la violence.

Avec la participation d'environ 20 000 enfants, experts, organisations non gouvernementales et autorités publiques, mon pays a rassemblé toutes les parties intéressées pertinentes en vue d'élaborer un plan d'action national pour une Autriche soucieuse des enfants, qui a été publié en novembre 2004. Notre plan d'action a été suivi, ces trois dernières années, par un groupe de travail qui a publié des rapports sur la réalisation de plus de 200 projets destinés aux enfants; débattu de nouvelles approches dans le domaine des droits de l'enfant; encouragé une politique autrichienne coordonnée intégrant les droits de l'enfant; mis l'accent sur les domaines de l'éducation, de la santé et du développement durable; prêté une attention particulière à la sensibilisation. À la suite de quoi, 80 % des enfants de 14 ans ont désormais connaissance des droits de l'enfant. Ils estiment que le droit à être protégés contre la violence et le droit à une éducation de qualité sont les droits les plus importants. Il y a quelques semaines, le groupe de travail a publié un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action national. Ainsi, pour l'Autriche, la promotion et la protection des droits de l'enfant sont une priorité première et nous envisageons d'intégrer les droits de l'enfant à notre constitution fédérale.

L'Autriche s'est engagée à mener une politique favorable aux enfants à l'échelon international également. En témoigne notre coopération pour le développement, où l'accent est mis en particulier sur les besoins et la participation des enfants, ainsi que sur les enfants affectés par un conflit armé. Des projets

bilatéraux visent à la réadaptation et à la réinsertion des anciens enfants soldats.

Dans ce contexte, je voudrais souligner que chaque soldat de la paix doit être en mesure de faire respecter les droits et de répondre aux besoins de l'enfant dans les situations de conflit et d'après conflit. Il nous faut veiller à ce que tous les soldats de la paix autrichiens soient formés aux droits et à la protection de l'enfant et aient pleinement connaissance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Les États Membres seront peut-être intéressés de savoir que l'Université européenne de la paix, à Schläining, propose des cours spéciaux au personnel des Nations Unies sur la protection, la surveillance et la réadaptation des enfants.

Nous félicitons l'expert indépendant, M. Paulo Sérgio Pinheiro, de son étude novatrice sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299). Nous approuvons pleinement sa recommandation de permettre à tous les enfants de jouir d'une enfance exempte de violence. L'Autriche se félicite donc de la décision récente de créer un poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la violence à l'encontre des enfants. Il fera office de point focal mondial et agira en tant que catalyseur s'agissant de combattre ce phénomène dans le monde entier.

Pratiquement toutes les formes de violence sont liées à des rôles et des inégalités sexospécifiques; la violation des droits de l'enfant est souvent étroitement liée au statut des femmes. La protection des filles demeure un problème majeur pour nous tous. La situation des filles dans toutes les régions est fondée sur des éléments similaires d'intensité variable, mais de nature toujours comparable, à savoir des pratiques discriminatoires et patriarcales, l'inégalité, l'exclusion, une protection juridique inappropriée, le manque de possibilités d'éducation, l'impact du VIH et du sida, et la persistance de la pauvreté. Dans le cadre de sa coopération multilatérale pour le développement, l'Autriche prête une attention particulière aux besoins spéciaux des femmes et des filles. Nous appuyons les projets du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de l'UNICEF en vue de mettre fin à la mutilation génitale féminine et de combattre la traite des femmes et des filles.

La présente réunion est d'une grande importance pour renforcer notre engagement à protéger

efficacement les enfants et à établir une coalition réellement mondiale pour les protéger contre les sévices, l'exploitation et la violence. Nous disposons d'une série d'instruments juridiques, nous devons maintenant démontrer la volonté et l'engagement politiques de les appliquer et d'en imposer le respect.

Nous devons ici, à l'Assemblée, envoyer un message fort pour qu'un monde digne des enfants devienne réalité. Nos efforts communs pour mettre un terme à la souffrance des enfants et pour améliorer leur situation dans toutes les régions du monde doivent être couronnés de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Muhammad Ali Sorcar, chef de la délégation du Bangladesh.

M. Sorcar (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de présenter à l'Assemblée un examen des activités du Bangladesh qui portent sur les questions concernant les enfants. Nous avons toujours manifesté un attachement naturel aux enfants, aux niveaux tant national qu'international. Nous nous souvenons aujourd'hui, avec fierté, de notre participation importante à l'élaboration du document final de la session extraordinaire intitulée « Un monde digne des enfants ». Nous y avons participé en tant que membre du Bureau de la session extraordinaire et en notre qualité de délégation qui a fourni un apport considérable à l'élaboration du document.

Au cours de la mise en œuvre de ce document, nous avons pu accroître notre collaboration avec les partenaires de développement et les institutions des Nations Unies qui travaillent pour les enfants, notamment l'UNICEF. Les relations du Gouvernement avec les organisations non gouvernementales et la société civile sont plus soutenues que jamais. Conjointement à l'engagement du Gouvernement, ces partenariats de large ampleur ont permis d'améliorer sensiblement un certain nombre d'indicateurs sociaux et de santé concernant les enfants, notamment la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, du taux de mortalité infantile et maternelle et du taux d'abandons scolaires. On a constaté en outre une amélioration notable en matière de vaccinations, d'assainissement et d'accès à l'eau potable.

L'élimination des disparités entre les garçons et les filles a constitué un accomplissement particulièrement notable. En mettant l'accent sur l'éducation des filles à tous les niveaux, on a éliminé,

même inversé, l'écart entre les sexes concernant les inscriptions scolaires dans les établissements primaires et secondaires. Les filles représentent maintenant 51 % des inscriptions dans les établissements primaires. Nous nous attachons maintenant à améliorer la qualité de l'éducation.

Étant donné que les enfants n'ont pas de poids politique, ils ont besoin que nous leur assurions une protection juridique efficace. Nous avons conduit un examen approfondi de notre législation nationale pour l'harmoniser avec le document final de la session extraordinaire. Des mesures strictes ont été adoptées pour protéger les enfants, notamment les petites filles, de toutes les formes de mauvais traitements, d'exploitation, de violences, de traite et de discrimination.

La loi sur le travail que nous avons promulguée en 2006 prévoit l'élimination des formes de travail des enfants dangereuses et relevant de l'exploitation. Une loi portant nomination d'un commissaire aux enfants, ou ombudsman, attend l'approbation finale du Cabinet. Le Gouvernement vient d'approuver la création de la Commission nationale des droits de l'homme.

Malgré de graves contraintes en matière de ressources, le Gouvernement a accru la part du budget consacrée aux enfants. Nous avons présenté en décembre 2006 le rapport quinquennal sur « Un monde digne des enfants ». Les troisième et quatrième rapports périodiques de la Convention relative aux droits de l'enfant ont également été présentés.

Malgré les nombreuses réalisations notables enregistrées depuis 2002, de grandes difficultés persistent encore. La pauvreté et les catastrophes naturelles cycliques représentent des obstacles immenses. Le récent cyclone Sidr, qui a balayé le sud du Bangladesh le 15 novembre, a ravagé les moyens d'existence de millions de personnes, touchant les enfants de manière disproportionnée. Nous avons apporté des améliorations considérables en matière d'élimination de la pauvreté dans notre pays, mais les progrès obtenus grâce à ces efforts intenses ont été anéantis dans de nombreux domaines.

Les apports d'aide internationale sont bien en deçà des assurances reçues. Cette aide est bien en deçà des promesses faites par les gouvernements et les progrès réalisés à ce jour sont par conséquent en deçà de nos attentes ou de ce qui est nécessaire. Si l'on n'injecte pas un nouvel afflux de ressources dans le

système, il sera difficile de maintenir les progrès accomplis et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs.

M. Abdelaziz (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

Ce scénario ne concerne hélas pas seulement le Bangladesh. Il est le reflet d'une culture mondiale où les engagements et les promesses de la communauté internationale ne sont pas pleinement respectés. Le rapport du Secrétaire général nous apprend que « les apports d'aide actuels sont encore en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus particulièrement, pour financer l'investissement indispensable dans les enfants, selon ce que prévoyait la session extraordinaire » (A/62/259, par. 13). Il ajoute à juste titre que les pays les moins avancés devraient également pouvoir compter sur le soutien de la communauté internationale. En tant que délégation et que Président en exercice du Groupe des pays les moins avancés, nous lançons un appel à tous les partenaires de développement pour qu'ils respectent leurs promesses.

Nous devrions saisir cette occasion pour renouveler notre engagement politique, aux niveaux tant national qu'international, d'investir davantage dans le présent de nos enfants afin d'assurer à notre postérité un avenir meilleur.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Voto-Bernales, chef de la délégation péruvienne.

M. Voto-Bernales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Il ne fait aucun doute que la question inscrite à l'ordre du jour international qui suscite le plus large consensus a trait à la protection des garçons et des filles. Cela se reflète dans le degré d'adhésion à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses Protocoles facultatifs, ainsi qu'aux autres instruments internationaux comme la Déclaration du Millénaire et aux conférences telles que la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants et la présente séance plénière commémorative. Tout cela permet à la communauté internationale de renouveler constamment sa volonté politique à l'égard des enfants et des adolescents, en établissant une série de priorités, parmi lesquelles celle de leur garantir la meilleure santé possible et une éducation adéquate, de les protéger de la violence, de l'exploitation et des mauvais

traitements, et de leur donner la possibilité de participer aux décisions qui les concernent.

Le Pérou estime que le bien-être des enfants et des adolescents est un objectif fondamental du développement et il est résolu à promouvoir le plein exercice de leurs droits. C'est dans cette direction que nous orientons nos efforts pour consolider un programme stratégique d'action qui donne la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales et garantit l'égalité des chances.

C'est dans le cadre de ces politiques que s'inscrit le Plan national pour l'enfance et l'adolescence 2002-2010, qui a force de loi et vise principalement à garantir les droits des enfants et des adolescents au Pérou, ainsi qu'à apporter des changements structurels dans une société qui se caractérise toujours par l'inégalité et les vastes fossés sociaux. Je voudrais à cet égard souligner quelques domaines dans lesquels le Gouvernement péruvien travaille de manière prioritaire, en coopération avec la société civile, pour tenir ses engagements concernant les objectifs du Millénaire pour le développement.

En ce qui concerne l'éducation, l'engagement principal du Pérou est de garantir le droit à une éducation de qualité à tous les enfants et adolescents. Par le biais de notre Projet éducatif national pour l'année 2021, nous avons l'intention de venir à bout de l'analphabétisme et d'assurer l'accès universel à l'enseignement, sans entrave, du primaire jusqu'à la formation pour permettre aux enfants de s'intégrer activement dans la vie sociale. Au vu des diverses langues parlées dans le pays, nous avons fait place à l'éducation interculturelle bilingue dans les zones rurales et autochtones pour veiller à ce que les enfants de ces zones aient les mêmes chances que ceux du reste du pays.

Pour ce qui est de la santé, le Pérou encourage l'accès universel gratuit, continu et de qualité à la santé, en donnant priorité aux zones les plus pauvres et aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants. À cet égard, nous sommes déterminés à mettre fin à l'un des plus grands fléaux dont souffrent les enfants du Pérou, à savoir la malnutrition infantile. C'est pourquoi nous avons renforcé les mesures visant à porter une attention soutenue et à délivrer des soins aux femmes qui allaitent et aux enfants par des mesures de promotion, de protection et d'appui à l'allaitement maternel, ainsi que par des stratégies

nationales de nutrition, de soins et d'éducation alimentaire. Le Pérou mène également la lutte contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles, en prêtant une attention particulière aux enfants et aux adolescents.

Le Pérou encourage la participation des enfants et adolescents qu'il considère comme des acteurs stratégiques pour le développement du pays. À cet égard, aux niveaux national et décentralisé, on a vu se former des groupes de jeunes, ce qui favorise une participation active dans les divers domaines les concernant tels que l'éducation, la culture, la santé, la nutrition, l'environnement, les droits de l'homme et la prévention de la violence familiale et sexuelle.

Pour ce qui est de cette dernière, le Pérou applique une politique de tolérance zéro contre la violence familiale et les sévices sexuels contre les enfants. Par le biais de ses divers organismes d'État, il renforce l'aide intégrée accordée aux enfants et aux adolescents et à leurs familles victimes de la violence familiale et de la maltraitance, et il a également augmenté les capacités des ressources humaines qui fournissent cette aide.

Il est clair que le Pérou a fait des progrès dans la mise en œuvre de ses engagements en faveur des droits des enfants et des adolescents, mais il reste encore beaucoup à faire pour leur réalisation complète et pour que les objectifs du Millénaire pour le développement deviennent une réalité concrète. Nous restons fermement engagés sur cette voie.

Ces efforts que nous menons au niveau national sont très différents des grandes tâches menées actuellement au niveau mondial. La situation difficile dans laquelle se trouvent des milliers d'enfants dans le monde, soumis aux pires formes de travail, exposés aux mauvais traitements, à la discrimination, à la violence et à l'exploitation sexuelle et recrutés comme soldats, fait particulièrement peine à voir. Dix ans après le rapport de M^{me} Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306), malheureusement, les violations des droits les plus fondamentaux des enfants touchés par ces conflits continuent.

Nous tenons à souligner le travail accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés pour soutenir les initiatives internationales visant à mettre fin aux violations graves des droits des enfants touchés par ces

conflits. Le Pérou apprécie également le travail réalisé par l'UNICEF et son appui constant aux pays pour la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des enfants, comme le montre la tenue à Lima les 21 et 22 novembre derniers, du Congrès ibéro-américain des ombudsmen, sous l'égide de l'UNICEF, qui a adopté la Déclaration de Lima et mis en place le Réseau ibéro-américain de défense des droits des enfants et des adolescents.

Je dirai pour terminer qu'il est crucial que cette réunion envoie un message clair concernant notre engagement en faveur des enfants. C'est pourquoi je tiens à exprimer l'appui du Pérou au projet de déclaration (A/62/L.31) que nous allons adopter et dans lequel nous réaffirmons nos engagements en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». L'appui de la communauté internationale et une coopération accrue seront indispensables pour surmonter les défis et réaliser les objectifs qui garantiront le bien-être de tous les enfants et adolescents partout dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodrigo Malmierca-Díaz, chef de la délégation cubaine.

M. Malmierca-Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, avant de faire ma déclaration, exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement algériens, en particulier aux familles des victimes du terrible attentat terroriste commis ces derniers jours.

Il y a cinq ans, l'Assemblée générale exhortait la communauté internationale à s'unir dans un mouvement mondial qui contribuerait à l'instauration d'un monde digne des enfants; mais, aujourd'hui, la situation des enfants dans le monde n'est guère encourageante et des difficultés sans précédent demeurent.

L'éradication de la pauvreté reste le plus gros problème auquel le monde est confronté en raison de l'ordre économique injuste qui règne, dans lequel les enfants de la plus grande partie du monde sont exposés à la guerre, aux maladies évitables, à la faim, aux inégalités, aux changements climatiques, à l'insuffisance constante de ressources et au sous-développement.

L'absence de volonté politique de coopération, les mesures coercitives et unilatérales imposées par certaines puissances et l'influence excessive que les

pays développés exercent dans les relations internationales, notamment les relations économiques et commerciales, empêchent l'instauration d'un environnement sûr et digne des enfants, propre à assurer leur bien-être social et à transformer tous leurs droits en une réalité concrète. Le sous-développement, la pauvreté, la faim et la marginalisation ont été aggravés par le processus de mondialisation qui, sous sa forme actuelle, perpétue et exacerbe la marginalisation des pays en développement en exagérant les déséquilibres structurels et les inégalités qui caractérisent l'ordre économique international injuste qui règne actuellement.

C'est pourquoi, chaque année, quelque 10 millions d'enfants meurent des suites de maladies évitables; 27 millions d'enfants de moins d'un an et 40 millions de femmes enceintes n'ont toujours pas accès à des services de vaccination; et, chaque année, un demi-million de femmes dans le monde meurent de complications dues à la grossesse, principalement dans les pays en développement. En outre, plus de 125 millions d'enfants de moins de 5 ans vivent dans des foyers qui utilisent une eau non potable, et il existe encore de graves problèmes relatifs à l'éducation et à la qualité de l'apprentissage.

On évalue à près de 218 millions dans le monde le nombre d'enfants de plus de 5 ans qui sont obligés de travailler, dont 126 millions travaillent pour de bas salaires et sans protection, dans des secteurs comme les mines et l'agriculture, victimes de brutalités physiques, de harcèlement sexuel, d'intimidation, voire de meurtres. En même temps, près de 300 000 mineurs participent à des conflits armés et 300 000 autres subissent les effets de l'occupation étrangère et de déplacements, sont victimes de bombardements et vivent dans l'insécurité.

À cet égard, Cuba estime que si ces maux persistent, il sera impossible d'atteindre les objectifs fixés lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants de 2002 et, en conséquence, les efforts visant à répondre aux aspirations énoncées dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et au-delà seront considérablement discrédités.

C'est pourquoi il est indispensable de continuer d'œuvrer en fonction des engagements pris dans le cadre de l'Organisation. Cuba rappelle que les États

doivent respecter les engagements pris dans le domaine du développement, soulignant la nécessité pour les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de fixer des échéances à l'allocation d'une aide publique au développement de 0,7 % du produit national brut, comme cela a été convenu au niveau international, et réaffirme la nécessité de trouver une solution efficace, globale, juste et durable au problème de la dette extérieure des pays en développement.

Dans mon pays, petite île des Caraïbes, cible d'un blocus et d'un siège du Gouvernement des États-Unis depuis près de 50 ans, nous sommes en mesure d'afficher des progrès substantiels en faveur des enfants grâce à un projet social équitable qui accorde à tous les enfants une place prépondérante dans la société. Cuba affiche aujourd'hui l'un des taux de mortalité infantile les plus bas du monde – 5,3 pour 1 000 naissances vivantes –, résultat des efforts acharnés menés par le Gouvernement et ses institutions à travers un système de santé qui garantit la qualité de vie depuis le début même de la grossesse. Tous les enfants sont assurés d'un enseignement gratuit, universel à tous les niveaux et obligatoire jusqu'à la classe de troisième. Le taux d'alphabétisation de Cuba est de 99,6 %, et les programmes éducatifs de la Révolution sont garantis dans les points les plus reculés du pays; il y a même dans des zones rurales et de montagne des écoles qui n'ont qu'un seul élève, mais qui sont équipées des outils les plus modernes de la technologie de l'information et de la communication.

Ces réalisations sont le résultat de la volonté politique du Gouvernement cubain, des efforts extraordinaires de notre peuple et des organisations sociales qui ont œuvré pour assurer une enfance heureuse à tous les enfants cubains en dépit des graves conséquences qu'a pour ceux-ci le blocus économique, commercial et financier que le Gouvernement des États-Unis impose à Cuba de manière unilatérale, illégale et contraire au droit international.

José Martí, apôtre de l'indépendance de Cuba, lorsqu'il disait que « les enfants sont l'espoir du monde », résumait les aspirations les plus hautes de l'humanité, mais appelait à lutter pour cette réalité. C'est pourquoi, tant que la communauté internationale ne mettra pas un terme aux maux qui touchent les enfants, tant que ne seront pas appliquées des politiques axées sur la coopération internationale et la solidarité humaine, et tant qu'un petit nombre de

personnes s'enrichiront et que des millions d'autres souffriront de la pauvreté, nos enfants et notre espèce elle-même seront en danger. L'humanité doit avancer vers des sociétés plus justes. Un monde meilleur est possible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Habib Mansour, chef de la délégation de la Tunisie.

M. Mansour (Tunisie) : Tout d'abord, je voudrais adresser à mon collègue algérien et à la délégation algérienne mes sentiments de compassion et de sympathie à la suite des actes terroristes ignobles qui ont endeuillé Alger, attentats qui ont visé des vies innocentes.

En premier lieu, je voudrais souligner la satisfaction de la Tunisie pour l'organisation de ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, ainsi que ses souhaits pour que cet événement contribue à renforcer l'engagement et la détermination de la communauté internationale à mieux assumer ses responsabilités vis-à-vis des enfants et des générations futures.

Depuis l'organisation de la session extraordinaire en 2002 et l'adoption du document final « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), une attention particulière est accordée aux politiques, programmes et autres stratégies touchant directement à la vie des enfants. Il est rassurant de relever que cette question est aujourd'hui évoquée d'une manière régulière et, à chaque fois, avec plus d'insistance, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Toutefois, cette persistance à interpeler la communauté internationale sur la situation des enfants reflète également une situation qui n'évolue pas à la vitesse souhaitée et qui est donc susceptible d'engendrer non seulement un retard sur la réalisation des engagements pris par les États Membres mais, plus inquiétant encore, une possible dégradation de la situation à l'échelle mondiale. En effet, il est essentiel que toute action soit renforcée d'une manière continue, car les dangers qui guettent les enfants sont toujours là. Une amélioration de la situation ne signifie pas qu'ils ont totalement disparu. La vigilance demeure donc de rigueur.

À cet égard, la Tunisie invite les États Membres à accorder toute leur attention aux recommandations

contenues dans cet important document et dont une mise en œuvre réussie ne sera possible qu'à travers la conjugaison des efforts de tous, tant au niveau national que régional et international.

Pays dont les ressources humaines constituent la principale richesse, la principale ressource, la Tunisie a choisi, depuis son indépendance en 1956, d'opter pour une éducation scolaire pour tous, politique ayant permis d'atteindre un taux de scolarisation de 100 % pour les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette approche favorisant l'enfant a été constamment renforcée au fil des années par plusieurs décisions, telles que la signature, en 1991, de la Convention relative aux droits de l'enfant et la promulgation, en 1995, du Code de protection de l'enfant.

Mais les efforts de l'État ne se sont pas arrêtés là, puisque la Tunisie s'est attelée, depuis la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 2002, à enrichir ses acquis en diversifiant les initiatives et programmes en faveur des enfants, notamment en s'assurant que plusieurs des recommandations contenues dans le document « Un monde digne des enfants » soient concrètement prises en charge.

À cet égard, la protection des enfants contre la violence, leur sensibilisation aux dangers du VIH/sida et l'amélioration continue des programmes scolaires sont devenus autant de constantes dans la politique de l'État, qui ne ménage aucun effort pour offrir aux enfants un cadre de vie sain dans lequel ils peuvent s'épanouir pleinement. Plusieurs lois ont été dès lors promulguées, alors que sur le plan institutionnel, les pouvoirs publics ont procédé, le 14 février 2002, à la création de l'Observatoire d'information, de formation, de documentation et d'études pour la protection des droits de l'enfant, organe scientifique dont l'action s'est avérée aussi nécessaire qu'essentielle. En effet, l'une de ses principales réalisations a été la mise en place, en collaboration avec l'UNICEF, d'une base de données appelée Child Info, répertoriant tous les secteurs et faisant ressortir un ensemble d'indicateurs pertinents relatifs à la situation des enfants en Tunisie.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du souci de la Tunisie de renforcer ses liens de coopération avec l'Organisation des Nations Unies en transmettant des rapports réguliers sur la situation des enfants à chaque fois qu'elle est sollicitée de le faire, convaincue en cela que l'échange de vues et de nos expériences

respectives est un moyen efficace pour tous les États Membres d'agir de concert afin d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À travers l'élaboration du deuxième plan national d'action pour l'enfance couvrant la période 2002-2011, la Tunisie renforce sa stratégie dans le domaine de la protection de l'enfant et œuvre à trouver des solutions durables tenant compte de l'évolution de la société en général. Ces solutions touchent à une multitude de secteurs comme l'éducation scolaire et la santé de la mère et de l'enfant selon les spécificités de chaque âge, avec l'inclusion de disciplines ayant un lien direct avec les nouvelles tendances comme l'écologie, les technologies de l'information et de la communication, sans oublier le renforcement continu de l'initiation de l'enfant et des adolescents aux valeurs de tolérance, d'identité nationale et civique, d'ouverture sur le monde extérieur, du respect d'autrui, des droits de l'homme et de la paix.

En outre, le rapport national sur la situation de l'enfant de 2006 met en exergue le droit de l'enfant à exprimer ses points de vue et à prendre des décisions sur tous les sujets le concernant, notamment dans les domaines éducatif, administratif et juridique, et à participer aux différents aspects de la vie familiale et sociale. C'est dans ce cadre qu'ont été instaurés le parlement de l'enfant en 2002 et les conseils municipaux des enfants, autant d'espaces de dialogue et d'échange de vues utiles et nécessaires pour les pouvoirs publics afin qu'ils puissent mieux comprendre les nouvelles générations et adapter leurs stratégies, politiques, cadres juridiques et autres initiatives selon les besoins spécifiques des enfants.

Toutes ces décisions et initiatives procèdent bien évidemment de notre conviction quant au bien-fondé de cette politique et de notre détermination à entourer les enfants de toute la sollicitude dont ils ont besoin. C'est pour cette raison que l'État a alloué, aussi bien dans son budget pour l'enseignement de base, une enveloppe à concurrence de 16 %, et le secteur de l'éducation représente à peu près 5 % de son produit intérieur brut.

Le destin de nos enfants est l'affaire de tous et la société civile est un partenaire majeur dans la réalisation de la politique nationale en matière d'enfance. Elle joue un rôle consultatif de plus en plus important dans le choix des programmes et dans la

définition des plans d'action, et contribue à plusieurs domaines tels que l'éducation préscolaire, la culture et les loisirs, la protection, le handicap et l'environnement.

En outre, l'effort de développement du savoir numérique dans le système éducatif s'est traduit par la connexion de 100 % des établissements scolaires à l'Internet. En effet, consciente que les technologies de l'information et de la communication constituent un outil indispensable dans le monde d'aujourd'hui, la Tunisie, qui a abrité la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, en novembre 2005, multiplie les actions tendant à faciliter l'accès de l'enfant aux nouvelles technologies, notamment par l'intégration de ces dernières dans les programmes scolaires ainsi que par la création de centres informatiques pour enfants et la généralisation des clubs d'informatique et d'Internet au sein des espaces culturels.

En outre, le Gouvernement a procédé à la création du Centre national de l'informatique pour l'enfant, dont les branches régionales ont permis la formation de plus de 88 000 enfants au cours de la période 2002-2004. Cette institution inculque le savoir numérique aux enfants par le biais de programmes adaptés à chaque tranche d'âge à partir de 5 ans. Les sessions comprennent aussi bien la création dans le domaine des multimédias que la maintenance de base du matériel informatique. Afin de garantir l'égalité des chances entre tous les enfants, le Centre d'informatique pour enfants handicapés, inauguré le 13 janvier 2003, ainsi que les espaces spécialisés dans l'initiation des enfants handicapés, œuvrent activement à l'encadrement des enfants porteurs de divers handicaps, en développant des approches pédagogiques appropriées.

Ces mesures constituent autant d'initiatives décidées en Tunisie en faveur des enfants, dont le bien-être est la meilleure garantie pour l'édification d'une société tolérante, ouverte et responsable. L'aboutissement d'un monde digne des enfants n'est nullement hors de portée.

Néanmoins cette perspective nous demande de consentir, sans tarder et sans relâche, l'effort approprié nécessaire pour qu'elle puisse devenir une réalité tangible.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Prasad Kariyawasam, chef de la délégation de Sri Lanka.

M. Kariyawasam (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents et exprimer notre indignation face à l'attentat à la bombe perpétré en Algérie. Sri Lanka condamne sans équivoque cet acte barbare, et nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Lors de cet événement historique que fut la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002, nos dirigeants ont adopté le document final, intitulé « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), qui fixait des objectifs et des cibles spécifiques pour la prochaine décennie. Cinq années plus tard, nous nous retrouvons ici aujourd'hui pour nous assurer que nous n'avons pas perdu de vue cet objectif visant à construire un monde véritablement digne des enfants.

Depuis notre accession à l'indépendance, les gouvernements qui se sont succédé à Sri Lanka ont toujours eu pour priorité d'investir dans un avenir meilleur pour nos enfants. Des politiques solides et des mesures juridiques ont été mises en place pour promouvoir et protéger les droits de nos enfants. Notre but reste de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et de veiller à ce que tous les enfants aient accès à tous les moyens leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel, de la petite enfance à leurs années d'apprentissage et à leur adolescence.

La gratuité de l'enseignement et un système de santé publique gratuit et efficace ont été mis en place dès les premières années ayant suivi l'indépendance, avec pour objectif principal d'en faire bénéficier nos enfants. Il en résulte que Sri Lanka continue encore aujourd'hui d'enregistrer des progrès considérables en matière de développement social, et ce, malgré le fait qu'elle appartient à la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. Notre pays est sur ce point bien mieux placé que d'autres pays ayant le même niveau de revenu.

Les investissements effectués pour assurer la gratuité de l'enseignement de l'école primaire à l'université ont permis à Sri Lanka d'enregistrer de très forts taux de scolarisation et d'alphabétisation. Nous avons déjà atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation primaire, à

l'égalité entre les sexes dans l'enseignement et aux services de santé en matière de reproduction. Le taux de scolarisation net à l'école primaire pour les garçons et les filles est de plus de 95 %; la proportion des élèves atteignant la cinquième année de scolarité dépasse les 95 % et le taux d'alphabétisation chez les 15 à 24 ans est lui aussi de plus de 95 %, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sri Lanka est donc en passe d'atteindre bien avant 2015 l'objectif visant à parvenir à l'éducation primaire pour tous.

Sri Lanka est déjà parvenue à éliminer les inégalités entre les sexes dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, puisque l'indice de parité, en pourcentages, est proche de 100. Pour ce qui est du dernier cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, la proportion des jeunes filles est même plus élevée que celle des garçons. En ce qui concerne l'alphabétisation, il n'y a aucune disparité entre les hommes et les femmes, puisque l'indice, en pourcentage, est de 100,9.

Les taux de mortalité infantile et maternelle à Sri Lanka sont tombés à des niveaux remarquablement bas, qui sont comparables à ceux enregistrés dans certains pays développés. Le taux de couverture vaccinale est maintenu à plus de 80 %. Près de 96 % des naissances ont lieu en milieu hospitalier et avec l'assistance d'un personnel compétent.

Malgré tous les efforts que nous avons déployés en coopération avec la communauté internationale, et notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour garantir à nos enfants une enfance saine et sûre, nous devons surmonter de formidables obstacles liés à la campagne de violence sans limites que mène un groupe terroriste. Le fait que ce groupe enrôle de force des enfants est pour nous une source de grave préoccupation. En outre, les importantes ruptures du tissu social sri-lankais suscitées par le terrorisme ont entraîné le déplacement d'enfants et de leurs familles, faisant apparaître des problèmes tels qu'une malnutrition accrue, des insuffisances pondérales à la naissance et l'anémie, ainsi que l'aggravation des disparités régionales en matière d'accès à l'enseignement et aux soins de santé.

Le Gouvernement sri-lankais prend ces problèmes très au sérieux et il met tout en œuvre pour y remédier. Fermement résolu à appliquer une politique de tolérance zéro face à l'enrôlement des enfants, il

prend des mesures pour venir en aide aux anciens enfants combattants qui se sont enfuis, qui ont été relâchés ou qui ont été libérés. La réhabilitation et la réinsertion des enfants dont les âmes innocentes ont été abusées par des terroristes sans pitié ou qui ont subi de véritables lavages de cerveau pendant des années représentent un véritable défi pour nous. Cette tâche est d'autant plus difficile qu'elle demande également d'assurer un environnement protecteur et propice à la réinsertion des enfants grâce à une politique efficace de réunification des familles, à l'accès aux soins de santé, à l'enseignement, à la formation professionnelle, à des activités génératrices de revenus et à un soutien psychosocial. Elle suppose également de fournir une aide financière et d'améliorer les conditions de vie des personnes qui vivent dans les zones touchées par le conflit. À cette fin, le Gouvernement a lancé plusieurs projets, en particulier dans la province de l'est, et nous avons besoin du soutien continu de la communauté des bailleurs de fonds internationaux pour atteindre nos objectifs.

Les enfants sont notre avenir. Nous avons la responsabilité collective de veiller à bâtir un environnement sûr et sain afin qu'ils puissent jouir de leur enfance. Nous devons donc nous engager de nouveau à construire un monde digne des enfants, fondé sur la promesse durable de garantir un environnement placé sous le signe de la sécurité, de la justice sociale et du bien-être économique. Ce n'est qu'en créant un partenariat entre toutes les parties prenantes que nous parviendrons à créer un tel monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. William Brisben, chef de la délégation des États-Unis d'Amérique.

M. Brisben (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique prient pour les victimes tombées en Algérie et offrent leurs condoléances à leurs familles.

J'ai représenté les États-Unis d'Amérique à la session extraordinaire de 2002 et aujourd'hui, je prends note des résultats remarquables que nous, la communauté internationale, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avons obtenus ensemble pour améliorer les conditions de vie des enfants partout dans le monde au cours des cinq dernières années.

Les enquêtes démographiques et sanitaires menées par l'Agence américaine pour le

développement international (USAID) ont montré qu'au moins neuf pays ont, en tout juste cinq ans, réduit leur taux de mortalité infantile de 20 à 40 %. Ces résultats ont été obtenus alors même que la pauvreté perdurait ou s'accroissait. Même si les taux de mortalité dans ces pays et dans de nombreux autres sont encore trop élevés, ces résultats montrent qu'avec une bonne orientation, de la détermination et l'appui durable de leurs partenaires, les pays peuvent changer la vie de leurs enfants.

En ce qui concerne les quatre principaux domaines du Plan d'action « Un monde digne des enfants », si nous pouvons être fiers des résultats obtenus, nous devons également rester modestes face au travail qui reste à accomplir. S'agissant de promouvoir une vie saine, le Gouvernement des États-Unis reste le premier bailleur de fonds en faveur de l'éradication de la poliomyélite dans le monde. Depuis 1988, nous avons consacré plus d'1,3 milliard de dollars à cet objectif. Cette participation financière ne faiblit pas puisque pour l'année fiscale 2007, les États-Unis se sont engagés à verser 132 millions de dollars. Nous sommes déterminés à continuer de soutenir vigoureusement les efforts pour parvenir à éradiquer la polio. L'expérience dans d'autres domaines a montré qu'une volonté politique forte et la mise en œuvre de stratégies et de campagnes nationales efficaces étaient des éléments déterminants pour l'éradication.

Nous sommes aussi très reconnaissants de l'excellente collaboration que l'UNICEF apporte à l'Initiative du Président Bush contre le paludisme, en s'avérant un partenaire de premier plan dans cet effort qui vise à fournir des moustiquaires imprégnées d'insecticide aux populations les plus vulnérables, qui sont le groupe cible de l'UNICEF, en particulier en Afrique. Éradiquer la polio et prévenir et maîtriser le paludisme sont deux objectifs clefs de la politique étrangère du Gouvernement des États-Unis.

Le rôle phare que joue l'UNICEF dans la promotion de l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et à l'hygiène pour les communautés et les écoles est un aspect déterminant des efforts visant à améliorer la santé des enfants de par le monde. En 2005, le Président Bush a signé la loi Paul Simon pour l'accès des pauvres à l'eau, qui fait de la satisfaction des besoins en eau des populations les plus vulnérables du monde un élément essentiel de la politique étrangère des États-Unis.

Dans le domaine de l'éducation, les chiffres montrent un accroissement de l'engagement des États-Unis. Au cours de l'exercice budgétaire 2002, nous avons consacré 125 millions de dollars à l'enseignement élémentaire, chiffre qui a grimpé en flèche pour atteindre 590 millions de dollars uniquement au titre du financement d'USAID pour l'exercice budgétaire 2007. Au cours de la même période, nous avons doublé le nombre de pays bénéficiaires de l'aide à l'enseignement élémentaire d'USAID, qui sont aujourd'hui plus de 50.

Protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence, troisième domaine prioritaire du document « Un monde digne des enfants », demeure une priorité essentielle. On estime qu'actuellement, plus d'un million d'enfants sont sexuellement exploités à des fins commerciales dans le monde. Outre la traite des enfants à des fins sexuelles, le problème de la traite des enfants pris aux pièges de la servitude pour dettes, du travail forcé et des conflits est particulièrement préoccupant. La communauté internationale doit veiller à ce que la législation interne interdise et punisse la traite des enfants, en particulier l'exploitation sexuelle des enfants, que cela se passe dans leur propre pays ou dans un autre. Les prédateurs ne doivent pas exploiter les lacunes du droit et l'application laxiste des lois. Les gouvernements et les collectivités doivent s'unir et aider les victimes, en leur fournissant des services essentiels.

Comme il est déclaré dans le document « Un monde digne des enfants », la famille est l'unité de base de la société et, en tant que telle, elle doit être renforcée. Les familles sont la première ligne de défense contre de nombreux maux systémiques qui finissent par se répandre dans les arènes nationales, régionales et internationales. Nous pensons que le Gouvernement doit créer les conditions qui permettront à des familles solides et en bonne santé de prospérer. Nous encourageons les gouvernements à prendre conscience des contributions uniques et irremplaçables des mères et des pères à la vie de leurs enfants et à élaborer des politiques qui renforcent les mariages solides et, si possible, les familles avec deux parents. Nous pensons que la politique du Gouvernement doit reconnaître le fait que tout enfant a une dignité et une valeur, et qu'il faut donc aider tous les enfants, tout en intensifiant les efforts pour renforcer la famille.

S'agissant du dernier domaine prioritaire du document « Un monde digne des enfants », la lutte contre le VIH/sida, les États-Unis sont fiers du partenariat qu'ils ont bâti avec l'UNICEF pour lutter contre le VIH/sida dans le cadre du plan d'urgence du Président Bush pour la lutte contre le sida (PEPFAR). Au cours de l'exercice budgétaire 2008, le Gouvernement des États-Unis aura dépensé 18,3 milliards de dollars pour la lutte contre le VIH/sida.

Nous sommes optimistes pour l'avenir. Les derniers résultats obtenus par le plan d'urgence illustrent pourquoi. Au cours de l'exercice budgétaire 2006, le plan d'urgence a assuré des soins à plus de 2 millions d'orphelins et d'enfants vulnérables et a fourni un financement d'un montant de plus de 213 millions de dollars pour des activités les concernant. En outre, nous estimons que les programmes menés dans le cadre du plan d'action ont évité, depuis sa création, plus de 100 000 infections de jeunes enfants. Il reste encore beaucoup à faire, mais l'expérience que nous avons acquise avec le plan d'action nous pousse à croire que les objectifs ambitieux que l'UNICEF et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida se sont fixés à eux-mêmes sont réalisables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yukio Takasu, président de la délégation japonaise.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères condoléances et ma profonde sympathie aux victimes et à leurs familles endeuillées, ainsi qu'aux nombreuses autres personnes qui ont été blessées dans les attentats suicides survenus hier en Algérie. Le Japon condamne dans les termes les plus vigoureux ces actes de terrorisme odieux, qui font des victimes de nombreux innocents.

Les enfants sont notre trésor et notre espoir pour l'avenir. Malgré de nombreux progrès réalisés depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants de 2002, il reste encore de nombreuses difficultés à surmonter, si nous voulons faire en sorte que les enfants du monde puissent vivre leur vie dans la paix et la dignité. Il existe de nombreux endroits dans le monde où les droits des enfants sont menacés par la pauvreté, la maladie, le recrutement forcé, leur utilisation en tant que soldats dans des conflits armés, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants, la violence, les mauvais traitements et la discrimination. Le Japon est déterminé à renforcer la coopération

internationale et à veiller à ce que tout enfant puisse jouir de son droit de vivre dans un environnement sûr, protecteur et à l'abri des discriminations. Nous devons tirer parti de nos connaissances, de notre expérience et de nos ressources en nous efforçant de nous acquitter de nos obligations aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, de ses protocoles facultatifs et d'autres instruments internationaux des droits de l'homme concernant les droits de l'enfant.

L'éducation est indispensable pour permettre aux enfants d'avoir prise sur leur propre vie et pour édifier les fondements du développement national. Tous les enfants, en particulier les filles, doivent avoir la possibilité de terminer au moins l'enseignement primaire. La sécurité humaine privilégie le développement centré sur l'être humain non seulement en protégeant les enfants contre les menaces et les insécurités, mais aussi en leur donnant les moyens de développer pleinement leurs capacités et leur potentiel. Il est essentiel de se placer dans la perspective de la sécurité humaine pour promouvoir l'objectif de garantir le bien-être des enfants, où qu'ils naissent.

Nous sommes heureux de lire dans le récent rapport de l'UNICEF que le nombre de décès d'enfants est inférieur à 10 millions dans l'année, pour la première fois depuis que le dénombrement a commencé. Il s'agit d'un progrès encourageant vers la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement qui est de réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile d'ici 2015. Cependant, la réalité inacceptable est que 30 000 enfants meurent chaque jour dans le monde. Au rythme actuel des progrès, il sera difficile pour les pays d'Afrique subsaharienne d'atteindre les objectifs d'ici 2015. La majorité de ces décès peuvent être évités si l'on fournit aux enfants les soins de santé les plus élémentaires : suffisamment de nourriture pour préserver leur santé ou une moustiquaire. Le développement de l'Afrique, en particulier celui des enfants, exige une plus grande détermination et des mesures concrètes de la part de la communauté internationale.

Le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Koumura, a souligné, dans un récent discours de politique générale, l'importance d'une approche globale de la santé mondiale. Dans le Japon d'après-guerre, l'apparition de manuels sur la santé de la mère et de l'enfant a contribué à améliorer les connaissances de base des mères sur la santé et les systèmes de santé communautaires. En conséquence, les taux de mortalité

maternelle et infantile ont considérablement chuté au Japon. Nous avons partagé cette expérience avec de nombreux pays et partenaires, notamment l'Indonésie et la Palestine, en distribuant des manuels sur la santé de la mère et de l'enfant. Pour réduire la mortalité infantile, les systèmes de santé communautaires doivent être renforcés pour compléter les mesures visant à lutter contre des maladies spécifiques.

Les enfants sont exposés à de nombreuses formes de violence dans leur vie quotidienne. Ils sont vulnérables aux mauvais traitements et à l'exploitation. Pour protéger les enfants, il relève de la responsabilité des adultes d'écouter leurs préoccupations et de prendre des mesures pour atténuer les dommages causés. Au Japon, la Loi sur la prévention des mauvais traitements à l'encontre des enfants a été adoptée en 2000; elle a été révisée et renforcée à deux reprises depuis lors. Nous devons prendre des mesures générales pour prévenir les mauvais traitements à l'encontre des enfants, réagir rapidement et protéger les enfants.

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une autre grave question à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer de façon unifiée. Nous sommes heureux qu'après le deuxième Congrès mondial qui a eu lieu au Japon, le Brésil accueille en novembre 2008 le troisième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Le Japon apportera tout l'appui possible pour assurer le succès du Congrès.

Pour terminer, je voudrais assurer de la détermination du Japon à faire le maximum pour créer un monde meilleur pour les enfants. L'année prochaine, le Japon accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Sommet du Groupe des Huit de Hokkaido. En marge du Sommet du Groupe des Huit, les enfants des pays du Groupe des Huit se réuniront au Japon pour former ce que l'on a appelé le Sommet Junior 8, formule qui a remporté un vif succès. Grâce à ces remarquables perspectives, le Japon œuvrera pour atteindre, en collaboration avec ses partenaires, les objectifs communs de promouvoir la sécurité humaine et les droits de tous les enfants.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Baki İlkin, chef de la délégation de la Turquie.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais dire que nous sommes choqués et profondément attristés par les attentats terroristes qui ont eu lieu en Algérie, où de nombreux innocents ont perdu la vie, dont un certain nombre de fonctionnaires de l'ONU. Nous condamnons très fermement ces attentats terroristes et soulignons la nécessité d'une pleine coopération internationale pour éliminer le fléau du terrorisme partout dans le monde.

J'ai le grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui à l'occasion de ce Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Nous savons tous que préserver et améliorer le bien-être des enfants fait partie des plus hautes responsabilités de l'humanité, car investir dans les enfants revient à investir dans notre avenir commun. Dans cet esprit, et en tant que pays comptant 22 millions d'enfants et d'adolescents, nous estimons que ce Débat est à la fois opportun et absolument nécessaire.

Le rapport du Secrétaire général sur les progrès vers la réalisation des objectifs de la Déclaration « Un monde digne des enfants », ainsi que l'examen statistique publié par l'UNICEF dans le cadre de ses rapports *Progrès pour les enfants*, indiquent que nous sommes sur la bonne voie. Il est particulièrement encourageant que la Convention relative aux droits de l'enfant soit devenue le traité relatif aux droits de l'homme le plus universel. En même temps, il est également vrai que nous sommes encore loin d'atteindre notre objectif final. Il y a encore beaucoup de progrès à faire.

La Turquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. En même temps, je voudrais faire une rapide mise à jour pour les participants sur ce que la Turquie a accompli concernant les enfants depuis la dernière session extraordinaire.

En tant que signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Turquie a signé le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants et le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Ces deux protocoles facultatifs sont maintenant en vigueur en Turquie.

Très récemment, le 25 octobre, la Turquie a signé la Convention du Conseil de l'Europe pour la

protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au début de la vingt-huitième Conférence des ministres européens de la Justice. La Turquie a également entrepris un examen complet de son cadre juridique national. À cet égard, les parties pertinentes du Code civil turc, du Code du travail, du Code pénal, du Code de procédure pénale, du Code d'exécution des peines et des mesures sécuritaires, du Code de la protection de l'enfant et du Code des personnes handicapées ont été amendées pour être mises en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Par ailleurs, notre coopération avec l'UNICEF continue d'être fructueuse. Je voudrais également ajouter que nous augmentons régulièrement notre contribution financière volontaire au budget et aux projets de l'UNICEF, étant donné que nous sommes devenus un pays donateur ces dernières années.

Comme les membres le verront d'après ce bref résumé, la Turquie déploie des efforts importants pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs énoncés dans la résolution « Un monde digne des enfants » de l'Assemblée générale. Ici, je voudrais faire quelques remarques pour souligner les progrès importants réalisés en particulier sur les principaux thèmes de cette réunion.

Premièrement, en ce qui concerne la promotion d'une vie saine, nous avons sensiblement réduit le taux de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans, ainsi que le taux de mortalité maternelle. En outre, des progrès ont été accomplis s'agissant d'améliorer l'accès à des services de santé de prix abordable avant et après la naissance, d'éliminer la malnutrition de l'enfant et les maladies telles que la polio, la tuberculose et la diphtérie. Par exemple, depuis 1998, aucun cas de polio n'a été observé en Turquie. Il n'y a pas eu non plus de décès dû au paludisme. Nous sommes donc près de tenir notre engagement à cet égard. Grâce à un amendement au système de sécurité sociale en 2006, tous les enfants ont reçu le droit à obtenir un traitement, des consultations et des services d'appui dans nos institutions appropriées.

L'un des pires problèmes du monde actuel est la lutte contre le VIH/sida, telle que stipulée par le sixième objectif du Millénaire pour le développement. Les études conduites par notre Ministère de la santé indiquent que le nombre d'enfants de moins de 15 ans

atteints du VIH/sida est de 51. Ce chiffre passe à 59 et à 305 pour les tranches d'âge 15-19 ans et 20-24 ans, respectivement. À l'évidence, le nombre exact de personnes atteintes du VIH/sida pourrait être plus important que ce qu'indiquent les statistiques. Néanmoins, le taux est toujours bien en deçà de la moyenne internationale. En outre, la sensibilisation accrue du grand public au VIH/sida est un facteur prometteur pour ce qui est de tenir nos engagements.

Le deuxième point que je voudrais aborder concerne l'éducation. Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, nous nous sommes engagés à assurer l'enseignement primaire universel et à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015. À la lumière de ces objectifs, et dans le contexte des stratégies fixées lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants, la Turquie a intensifié ses efforts pour accroître le taux d'alphabétisation des enfants, l'accent portant en particulier sur les filles.

Une campagne intitulée « Allons à l'école, les filles! », conduite par le Ministère turc de l'éducation, est un bon exemple de ces activités. Cette campagne intersectorielle a abouti à la scolarisation primaire d'environ 230 000 filles pour la période 2003-2006. Il va sans dire qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, les réalisations sur le terrain, la sensibilisation du grand public aux problèmes des enfants et la détermination de notre Gouvernement à améliorer le niveau de vie des enfants indiquent clairement notre ambition dans ce domaine.

À cet égard, je voudrais terminer mes observations en vous faisant part de ce qu'avait dit Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la République de Turquie, qui, je pense, résume l'essentiel de nos efforts aujourd'hui :

« Nous aimons les enfants parce qu'ils sont la continuité de notre existence même. Avec chaque enfant, nous réalisons notre désir d'éternité. »

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gilles Noghès, chef de la délégation de Monaco.

M. Noghès (Monaco) : Qu'il me soit d'abord permis d'associer le Gouvernement de la Principauté de Monaco aux condoléances et aux marques de

sympathie qui ont été exprimées dans cette salle à la suite des actes terroristes inqualifiables qui sont survenus hier et ont été funestes au personnel de l'ONU et au peuple algérien.

Au terme de la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants ont placé l'être humain au centre du développement et ont reconnu les devoirs de la communauté internationale à l'égard de tous, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants. Dans cet esprit, née d'un impératif moral et raisonnable car il engage le futur de l'humanité, l'Assemblée générale a réitéré sa volonté d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants et de veiller à ce qu'ils soient prioritaires en vue d'obtenir les ressources dont ils ont besoin. Il s'agit bien, en l'occurrence, d'un investissement susceptible de réaliser les objectifs qui ont inspiré l'existence même de notre Organisation.

À la lumière du rapport du Secrétaire général relatif à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, le bilan après cinq ans est, comme nous l'attendions, mitigé.

Nous sommes bien conscients que tous les enfants ne sont pas assurés d'un départ satisfaisant dans la vie; il est en effet déplorable que 143 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent encore de malnutrition et que l'accès à une éducation de base de qualité ne soit pas devenu un acquis. L'exercice d'examen que l'Assemblée générale a entrepris pour ce cinquième anniversaire doit mettre en exergue des éléments déterminants pour nous permettre de continuer à bâtir un monde qui devienne digne des enfants, de tous les enfants.

En complément des publications de la série de rapports de l'UNICEF intitulés « Progrès pour les enfants », le dernier rapport du Secrétaire général (A/62/259) souligne l'importance des indicateurs des progrès réalisés dans les différents domaines où nous nous sommes engagés à agir. Mesurer les progrès est un moyen de rendre transparents certains phénomènes de société et, indubitablement, de faire évoluer les mentalités.

La question de la violence dont les enfants sont victimes témoigne de ce processus car, depuis 2001, la demande adressée au Secrétaire général de réaliser une étude approfondie sur ce sujet s'est concrétisée par la nomination d'un Représentant spécial sur la violence à

l'encontre des enfants. En dévoilant certaines pratiques qui demeuraient jusque-là taboues, cette étude approfondie permettra désormais de faire face aux réalités.

L'adoption de mesures concrètes dans les domaines sociaux, légaux, politiques et même environnementaux, avec la prise en compte de la menace supplémentaire que font peser les changements climatiques, doit se traduire, de manière quantitative et qualitative, par une existence plus saine des enfants.

Le pacte de type 20 %-20 % pour le développement humain issu du Sommet mondial pour le développement social doit être honoré; dans cette perspective, l'aide publique au développement est vitale pour le financement de services sociaux de base. Ces engagements correspondent plus que jamais à des obligations morales et vont de pair avec la générosité de la communauté internationale.

Aussi, le principe de la solidarité universelle guide la politique de coopération internationale que conduit le Gouvernement monégasque, tant au niveau multilatéral que bilatéral. La Principauté de Monaco est déjà partie à diverses conventions internationales relatives aux enfants et prend actuellement des dispositions concrètes pour faire progresser sa législation dans ce domaine, afin de se conformer aux grandes orientations de la communauté internationale en la matière. Un projet de loi sur le renforcement de la répression des crimes et délits contre l'enfant sera prochainement soumis au Parlement monégasque.

Grâce à des programmes de vaccination, de distribution de produits médicamenteux, de surveillance épidémique en matière de diagnostics, d'activités mises en œuvre dans le secteur du traitement de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'à la distribution de céréales dans les pays affectés par la famine ou par des crises, Monaco entend porter son soutien aux plus démunis. Le Gouvernement monégasque participe d'une manière résolue à la lutte contre le VIH/sida en développant des actions de prévention, de dépistage et d'accès aux soins, notamment en collaboration avec l'UNICEF et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

En outre, des organisations non gouvernementales monégasques sont engagées dans une lutte active en matière de prévention, en particulier pour préserver les enfants contre la pédophilie, la

violence, la maltraitance et la prostitution, tant sur le territoire monégasque, comme le fait « Action Innocence », qu'à l'international, sous la bannière de l'Association mondiale des amis de l'enfance.

Comme l'a déjà indiqué le Président de l'Assemblée générale, sans volonté politique et sans détermination, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. De par le monde, des millions d'enfants attendent que les promesses soient tenues. Les décevoir, ce serait trahir l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zoran Loncar, Ministre de l'éducation de la Serbie.

M. Loncar (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je suis choqué et horrifié par l'attentat à la bombe qui s'est produit hier en Algérie, et j'exprime toutes les condoléances du Gouvernement serbe aux familles qui ont perdu des être chers.

C'est pour moi un honneur, un privilège et une profonde satisfaction d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Gouvernement de la République de Serbie en cette importante occasion. La Serbie s'associe à la déclaration faite par le Portugal au nom de l'Union européenne. Cela dit, je voudrais formuler quelques observations en ce qui concerne les activités menées par mon pays pour promouvoir la cause des enfants.

La Serbie a activement contribué à l'élaboration du document intitulé « Un monde digne des enfants » depuis sa réadmission à l'Organisation des Nations Unies en 2000. Même s'il a eu à faire face aux conséquences de la crise politique, économique et sociale des années 90, mon pays a pris de nombreuses mesures juridiques, politiques et économiques pour améliorer la situation de ses enfants depuis lors. À cet égard, « Un monde digne des enfants » s'est avéré être un cadre utile pour l'adoption de diverses stratégies dans ce domaine, notamment le Plan d'action national de la Serbie pour l'enfance. L'élaboration du Plan a commencé en 2002; elle a été coordonnée par le Conseil des droits de l'enfant où siègent des fonctionnaires de haut niveau nommés par le Gouvernement.

Le Plan d'action national pour l'enfance, qui a été adopté en 2004, définit la politique de mon pays à

l'égard des enfants à court, moyen et long terme. Il prévoit que des mesures, des activités et programmes prioritaires seront entrepris pour créer de conditions de vie toujours plus favorables pour les enfants, pour leur développement et leur insertion sociale. Sur la base des quatre principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant – le droit à la vie, à la survie et au développement; les intérêts supérieurs de l'enfant; la non-discrimination et la protection contre la discrimination; et la participation et le respect des opinions des enfants – ces dernières années, le Plan a fourni un cadre pour le lancement d'un certain nombre de projets qu'il encourage, qui sont d'une grande importance pour le bien-être des enfants et l'exercice de leurs droits. Même si nous n'avons pas obtenu tous les résultats escomptés, les principes énoncés dans le Plan s'intègrent dans un nombre croissant de lois nationales relatives aux enfants.

La Serbie a adopté un certain nombre d'autres documents stratégiques, de lois et de décrets destinés à lutter contre la maltraitance à l'encontre des enfants, l'exploitation des enfants, la discrimination et la traite d'êtres humains, et relatifs aux droits des enfants et des adultes handicapés. Le Protocole spécial relatif à la procédure concernant les officiers de police en matière de protection des mineurs contre les maltraitances et les négligences et le Protocole spécial en faveur de la protection des enfants dans les institutions chargées de la protection sociale pour lutter contre la maltraitance et la négligence ont également été adoptés. Je suis particulièrement fier de l'adoption cette année du Protocole spécial en faveur de la protection des enfants et des étudiants contre la violence, la maltraitance et la négligence dans les institutions éducatives de correction.

En 2006, le Sous-Comité parlementaire chargé de la protection des enfants a contribué à la présentation de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants à l'intention des parties prenantes du monde entier. Le projet « École sans violence » est mis en œuvre dans 101 écoles serbes. De même, les communautés locales élaborent leurs propres plans d'action et octroient des financements en vue de leur réalisation.

La Serbie a adopté un certain nombre de documents définissant l'orientation stratégique de son développement dans différents domaines sociaux, qui ont des conséquences sur la condition et les droits des enfants. Ils comprennent la Stratégie de réduction de la

pauvreté adoptée en 2002; la Stratégie de lutte contre la traite des êtres humains, adoptée en 2006; la Stratégie pour la protection sociale, adoptée en 2005; la Stratégie relative aux placements dans les familles et la Stratégie nationale d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, adoptées en 2002; la Stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, adoptée en 2005; et la Stratégie en faveur du développement sanitaire des jeunes en République de Serbie, adoptée en 2006. Un projet de stratégie en faveur de l'intégration et l'habilitation des Roms, qui fait actuellement l'objet d'un débat public, a également été préparé.

Un certain nombre de lois systémiques ont été adoptées pour améliorer le plus rapidement possible la condition et les droits des enfants, notamment la loi relative à la famille; la loi relative aux mineurs auteurs d'infractions pénales et à la protection juridique des mineurs dans les affaires pénales; et la loi relative au système d'éducation familial et scolaire de base.

L'adoption de la loi sur le système fondamental d'instruction et d'éducation a été un changement dans la manière d'envisager le statut éducatif de l'enfant. Les principes et objectifs de l'éducation ont été définis de manière complètement nouvelle, tandis que beaucoup d'autres solutions ont été trouvées pour accroître l'accès à l'éducation et la qualité de cette dernière.

En dépit des succès considérables, il reste encore bien des problèmes, et nous continuons de faire des efforts en vue de les régler. Citons parmi ces problèmes la nécessité d'accroître les taux de fréquentation préscolaire – qui se situent aujourd'hui à environ 40 % – des enfants âgés de 3 à 5 ans. Les enfants des zones rurales de même que les enfants dont les parents n'ont suivi que l'enseignement primaire ou dont les parents sont pauvres sont particulièrement défavorisés en la matière.

Il faut également accroître la participation aux programmes préparatoires préscolaires. Ceci est d'une grande importance car nous avons remarqué une nette amélioration des inscriptions dans le primaire des enfants émanant des catégories sociales les plus vulnérables depuis l'introduction de ces programmes au cours de l'année scolaire 2005/2006. Ces programmes durent au moins six mois et couvrent 88,6 % de l'ensemble de la population infantile.

Il faut également réduire le taux d'abandon scolaire. À l'heure actuelle, 95 % des enfants finissent l'école primaire et 76,42 % l'école secondaire.

Outre les lois précitées, l'on attend beaucoup de la loi sur l'ombudsman pour les enfants. Elle est déjà rédigée et devrait être présentée sous peu au Gouvernement et au Parlement.

La Serbie reste déterminée à atteindre ses objectifs, par le biais de ces activités notamment.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, chef de la délégation du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, au nom de la délégation de l'État du Qatar, que d'adresser mes sincères félicitations à M. Srgjan Kerim pour la façon dont il préside le Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Ce Débat se déroule cinq ans après la session extraordinaire consacrée aux enfants, à laquelle participèrent 190 États et une délégation de haut niveau de l'État du Qatar présidée par S. A. Sheikha Mozah Bint Nasser Abdullah Al-Misnad, l'épouse de S. A. Sheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, l'Émir de l'État du Qatar.

Le discours prononcé par Son Altesse devant l'Assemblée (voir A/S-27/PV.1) mettait en relief l'amélioration rapide survenue au Qatar dans les domaines de la défense et de la protection des droits de l'enfant et des progrès concrets réalisés dans le respect des droits de l'enfant au niveau national. Ces progrès sont manifestes au niveau national au vu de l'ampleur prise par les libertés publiques, la participation aux processus de prise de décision et les fonctions et rôles élargis des organisations de la société civile. Au niveau international ces progrès sont visibles dans l'élimination des contradictions flagrantes entre les normes et les idéaux internationaux et la réalité quotidienne de millions d'enfants dans de nombreuses régions du monde où des enfants innocents vivent dans une pauvreté abjecte, sont victimes de la propagation de maladies et du fléau de la guerre, des conflits et de l'occupation étrangère.

Au cours de la session extraordinaire, les États et les gouvernements se sont engagés à œuvrer en faveur d'un monde digne des enfants. Dans l'État du Qatar, sous la direction avisée du S. A. Sheikh Hamad bin

Khalifa Al-Thani, les institutions de l'État se voient accorder une plus grande pertinence et une importance vitale, car elles améliorent la vie de la population qatarienne et créent un environnement propice à l'exercice de leurs droits et de leurs libertés que garantit la Constitution permanente du pays. Un certain nombre d'institutions ont donc été créées, notamment le Conseil suprême des affaires familiales, présidée par S. A. Sheikha Mozah Bint Nasser Abdullah Al-Misnad. Le Conseil a été établi en 1998, et le Gouvernement a pu, grâce à lui, réaliser des avancées rapides et considérables en matière de préservation, de protection et de développement de tous les groupes familiaux.

Pour ce qui est des enfants et du respect de leurs droits, l'État du Qatar a presque achevé la formulation de sa stratégie nationale en faveur des enfants. L'élaboration de cette stratégie a été le résultat d'un large processus participatif visant à déterminer un ensemble d'objectifs basés sur nos valeurs culturelles et religieuses et sur les modalités internationales. Nous sommes même allés encore plus loin et avons commencé à nous acquitter de nos obligations internationales au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux protocoles facultatifs. La plus importante de ces mesures est la préparation actuelle par l'État d'une loi spéciale sur les enfants.

Les examens périodiques de la législation nationale ont également tenu compte des obligations de l'État au titre des conventions internationales pertinentes sur les enfants. Le résultat de ces examens se retrouve dans les diverses lois promulguées ces deux dernières années, notamment la Décision n° 15 de 2005 sur les types de travail interdits aux enfants, et la loi sur l'interdiction de recruter, de former et de faire participer des enfants à des courses de dromadaires, Loi n° 22 de 2005.

S'agissant de la participation des enfants et des jeunes, l'État du Qatar a tenu à apporter de nombreuses améliorations aux systèmes éducatifs conçus pour donner aux enfants et aux jeunes des deux sexes les capacités dont ils ont besoin pour participer pleinement à tous les domaines de la vie.

Le Qatar a fait des progrès réguliers pour ce qui est de réaffirmer ses obligations internationales en matière de défense et de protection des droits de l'enfant. Sa détermination est illustrée par la décision prise par le Gouvernement d'approuver le retrait de la réserve générale concernant la Convention relative aux

droits de l'enfant qui avait été soumise par l'État lorsqu'il avait signé la Convention en 1992. Cette décision est le reflet de la démarche sage adoptée par les autorités de l'État du Qatar concernant la signification et l'importance vitale du respect plein et entier des droits de l'enfant.

En dépit de nos résultats, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à la session extraordinaire de 2002. À cet égard, je voudrais rappeler la déclaration faite par S. A. Sheikha Mozah Bint Nasser Abdullah Al-Misnad à l'Assemblée en 2002. Sa position, partagée par de nombreux chefs d'État ou de gouvernement, reposait sur la reconnaissance intégrale de l'importance d'une véritable volonté politique et de la mobilisation des ressources nécessaires, sans quoi la situation restera inchangée. En fait, nous, les pays en développement, sommes très loin de nous acquitter de nos obligations, car nous manquons des ressources nécessaires pour créer un environnement propice au respect plein et entier des droits de l'enfant.

Dans le domaine de l'éducation, en dépit des appels internationaux lancés en faveur d'une augmentation des taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire, ces taux restent faibles dans certaines régions du monde. Les personnes privées d'éducation sont encore une réalité dans diverses régions. La situation a même empiré en raison des attentats répétés perpétrés contre des écoles, des élèves et des enseignants dans de nombreuses régions touchées par des conflits armés et sous occupation étrangère.

L'État du Qatar s'est donc concentré principalement sur les domaines de l'éducation et de l'élimination de l'analphabétisme.

S. A. la cheikha Mozah bint Nasser Al-Misnad, Envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'enseignement de base et supérieur, a joué un rôle régional et international essentiel pour attirer l'attention sur l'importance d'appuyer les efforts d'éducation dans les pays pauvres et ceux qui sont touchés par un conflit, en particulier l'éducation des filles et des jeunes, en leur fournissant des compétences pour la vie quotidienne, à partir du postulat que l'éducation est le meilleur moyen de contenir la violence et de propager la tranquillité et la paix.

Nous ne devons pas ignorer l'importance de voir les enfants handicapés jouir pleinement et équitablement de tous les droits et libertés, afin de

préserver leur dignité et de les encourager à avoir davantage confiance en eux-mêmes et à prendre une part active à la vie de leur communauté. À cet égard, S. A. le cheikha Mozah bint Nasser Al-Misnad a joué un rôle moteur pour ce qui est de sensibiliser les communautés aux enfants handicapés. Ses initiatives vont même plus loin, afin de créer le cadre institutionnel nécessaire pour leur prodiguer des soins.

L'adhésion de l'État du Qatar à la Convention relative aux droits des personnes handicapées illustre l'attention que porte le Gouvernement à cette question au niveau national. Depuis cette tribune, en tant qu'État partie à ladite Convention, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à la signer.

Il n'est pas possible de parler d'enfants sans évoquer leur famille. L'État du Qatar estime que la promotion des droits des enfants dépend de la réalisation des droits et devoirs de la famille, qui est l'unité nucléaire de base de la société et qui doit dès lors être renforcée. À cet égard, comme l'a confirmé Son Altesse dans son allocution à l'Assemblée, nous souhaitons réaffirmer que les enfants ne sauraient grandir et prospérer sans liens familiaux. La famille a été à l'origine de la nature humaine, bien avant que cela ne soit entériné dans des textes internationaux.

Il y a cinq ans, nous étions, et nous sommes encore aujourd'hui, unanimes dans notre conviction que nous devons protéger les enfants contre les horreurs des conflits armés et le joug de l'occupation étrangère. Cependant, nous n'avons pas encore rempli notre engagement. Nous persistons à agir en contradiction flagrante avec celui-ci et, en conséquence, les tragédies que connaissent les enfants dans différentes régions sont marginalisées, les laissant sous le joug de l'occupation étrangère. Ces tragédies sont même instrumentalisées par certains à des fins politiques plutôt qu'utilisées dans un but humanitaire. Nous insistons donc une nouvelle fois sur le fait qu'à chaque enfant, sans exception ni distinction, nous devons offrir les meilleures conditions de départ possibles dans la vie et contribuer à bâtir un monde digne des enfants.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Robert Hill, chef de la délégation australienne, ainsi qu'à M. Mikael Dunlop et M^{lle} Catherine Maher, délégués de la jeunesse de l'Australie.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez indiqué, Monsieur, je suis accompagné aujourd'hui de jeunes Australiens, Mikael et Catherine, qui m'aideront à prononcer cette déclaration.

Comme d'autres avant moi, je voudrais commencer par adresser mes condoléances aux familles de ceux qui ont péri et exprimer notre compassion pour ceux qui ont été blessés lors des tragiques attentats terroristes qui ont frappé l'Algérie.

En ce qui concerne le thème de cette séance extraordinaire, la communauté internationale a enregistré des succès considérables depuis que nous nous sommes réunis en 2002 pour aborder la question des droits de l'enfant et adopter le document « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Une action collective mondiale a été entreprise pour réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, accroître le nombre d'enfants scolarisés et multiplier les possibilités éducatives pour les filles et les garçons. Des systèmes sont en place qui protègent les enfants de la violence, notamment le récent accord concernant la création du poste de Représentant spécial du Secrétaire général sur cette question, et ceux touchés par des conflits armés.

Si des progrès remarquables ont été faits au cours des cinq dernières années, nous devons tous reconnaître que le défi de créer un monde digne des enfants reste à relever. Plus de la moitié des enfants du monde en développement continuent de vivre sans accès aux services de base, sans les produits ni la protection nécessaires pour survivre et grandir.

L'Australie a investi d'importantes ressources pour aider à renforcer et appuyer les familles et enfants australiens. Comme d'autres pays, elle a travaillé avec acharnement pour atteindre les objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants », tant au plan national que dans notre région. Notre réponse à « Un monde digne des enfants » indique les grandes lignes des actions menées à tous les niveaux de gouvernement en Australie afin d'améliorer les retombées pour les enfants et les jeunes, avec la participation d'organisations non gouvernementales, mais aussi des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Les enfants et jeunes d'Australie sont en bonne santé, selon les normes mondiales, avec de faibles taux de morbidité et de mortalité, une éducation gratuite et un niveau d'éducation élevé. Cependant, nous avons conscience que nos enfants autochtones, en particulier,

ne profitent pas autant que le reste de la population de certaines mesures clefs sur les plans de la santé, de l'éducation et du bien-être. Le Gouvernement australien met spécialement l'accent sur l'amélioration des résultats atteints pour les aborigènes et les insulaires du Détroit de Torrès. Le but est de garantir l'accessibilité et la réactivité des systèmes éducatifs et de santé pour les Australiens autochtones.

Mais, au-delà de l'Australie, nous sommes attachés à travailler avec nos partenaires, y compris le système des Nations Unies, afin les normes généralement très élevées que connaissent nos enfants deviennent une réalité pour les enfants et les jeunes du monde entier. Nous le faisons particulièrement au moyen de nos programmes d'assistance. Dans un esprit de partenariat, nous collaborons étroitement avec d'autres gouvernements et des organisations internationales pour faire progresser la santé et l'éducation des enfants et des jeunes des pays en développement du monde entier, notamment dans la région Asie-Pacifique. Nous avons également une tradition, dont nous sommes fiers, de promouvoir et sauvegarder les droits des enfants à l'échelle internationale.

L'UNICEF est un partenaire particulièrement important pour l'Australie dans nos efforts pour créer un monde digne des enfants. L'Australie reconnaît le rôle clef du Fonds lorsqu'il s'agit de sauver et d'améliorer la vie des enfants et de défendre leurs droits. Les priorités stratégiques de l'UNICEF correspondent à nombre des objectifs du programme d'assistance australien, parmi lesquels la santé maternelle et infantile, l'éducation de base, le VIH/sida, la protection des enfants et l'aide humanitaire. En 2006, l'Australie a versé à l'UNICEF plus de 60 millions de dollars.

Une part significative de notre travail, dans le cadre de notre programme d'assistance, consiste à investir dans les individus en appuyant la fourniture de services de santé et d'éducation de base, qui sont vitaux pour garantir que les enfants grandissent sainement et qu'ils apprennent et se développent au maximum de leur potentiel. L'Australie travaille également à atténuer les effets du VIH/sida sur les jeunes et les enfants des pays en développement, par des campagnes de sensibilisation et la fourniture d'un traitement, de soins et d'un appui aux enfants qui sont atteints du VIH/sida ou en souffrent directement. Par l'intermédiaire de mesures pour combattre la traite des

enfants, et en agissant pour atténuer l'impact des conflits sur les enfants dans notre région, l'Australie œuvre en faveur d'un monde où les enfants seront en sécurité et protégés.

Faire progresser l'égalité des sexes est également l'un des principes centraux qui sous-tendent nos efforts. Les vues, besoins, intérêts et droits des femmes et des filles doivent influencer sur le programme de développement, au même titre que ceux des hommes et des garçons. En intégrant ce concept dans tous ses projets de développement, l'Australie aide les enfants d'une manière qui promeut cette égalité, par exemple en favorisant un accès égal des garçons et des filles aux services sociaux de base, ou encore par des programmes qui répondent à leurs besoins de protection spécifiques.

L'Australie considère que les mesures visant à améliorer la vie des enfants doivent occuper une place centrale dans toutes les activités internationales de développement. Les intérêts des enfants du monde sont cruciaux pour les objectifs du Millénaire pour le développement, et la réalisation de ces derniers est critique pour le bien-être et l'avenir de tous les enfants. Ces cinq prochaines années, nous devons également continuer à collaborer pour atteindre les buts importants qui ont été fixés dans « Un monde digne des enfants ».

Je demande maintenant à Mikael Dunlop de prendre la parole.

M. Dunlop (Australie) (*parle en anglais*) : Depuis 2002, nous avons tous beaucoup appris. Si nous voulons créer un environnement où les enfants puissent non seulement survivre, mais aussi se développer au mieux, nous devons combattre la pauvreté et veiller à ce que tous les enfants disposent d'une nourriture et d'un hébergement adéquats, reçoivent une éducation de qualité et aient accès aux services de santé de base.

Pour honorer notre responsabilité de protéger tous les enfants contre le danger et l'exploitation, nous devons respecter leurs droits et demander des comptes à ceux qui y portent atteinte.

Je vais maintenant laisser notre jeune déléguée, M^{lle} Maher, conclure.

M^{lle} Maher (Australie) (*parle en anglais*) : Pour concrétiser notre vision d'un monde digne des enfants, nous devons, en tant que communauté internationale, c'est-à-dire les gouvernements, les organisations

internationales, la société civile et le secteur privé, réaffirmer notre engagement, mobiliser nos ressources et travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial à cette fin. Le présent débat de haut niveau, qui rassemble les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile, est l'occasion de prouver aux enfants et aux jeunes que notre détermination à l'égard de cet effort ne faiblira pas.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ilya Rogachev, chef de la délégation de la Fédération de Russie.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le renforcement de la coopération internationale sur les questions liées à la protection des droits de l'enfant est une constante des récentes décennies. Le XX^e siècle a été déterminant en ce qui concerne les enfants. Pour la première fois, les enfants ont été considérés comme des individus ayant des droits spécifiques. C'est précisément cette approche qui est à la base de la Convention relative aux droits de l'enfant. La feuille de route visant à répondre aux exigences de la Convention est devenue le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sous le titre « Un monde digne des enfants » (résolution S/27-2, annexe).

Dans le même temps, il est encore trop tôt pour dire si les États Membres ont pleinement atteint les principaux buts et objectifs contenus dans ce document. Malheureusement, en dépit des efforts de la communauté internationale, les enfants restent vulnérables. Ils sont les premières et principales victimes de la faim, de la maladie, de la pauvreté, de la violence, de l'exploitation, des conflits armés et du terrorisme. Il n'y a pas de cause plus noble que celle visant à mettre les enfants du monde à l'abri de la souffrance et de la peur.

Le bien-être des enfants devrait être le principal critère de mesure du progrès social, puisque ce sont les enfants d'aujourd'hui qui forgeront le monde futur. Les problèmes relatifs aux enfants représentent donc un domaine clef de la politique sociale russe. Le Gouvernement russe s'intéresse en permanence aux questions visant à garantir les droits de l'enfant. Conformément à ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Russie a adopté un nouveau programme fédéral en faveur des enfants russes, pour la période allant de 2007 à 2010. Cette initiative comporte plusieurs sous-programmes,

intitulés notamment « Une génération en bonne santé », « Les enfants surdoués » et « Les enfants et les familles ». Lorsqu'un enfant naît, sa mère reçoit une allocation maternelle, qu'elle peut consacrer à l'éducation et aux soins médicaux de l'enfant ou à l'obtention d'un logement.

Au sein du Gouvernement russe, la commission sur les questions relatives aux mineurs et à la protection de leurs droits fonctionne avec succès. Elle organise des séminaires dans toute la Russie afin de connaître directement la situation des enfants. En septembre dernier, la première chaîne de télévision pour les enfants a commencé à émettre des programmes, avec pour public cible les enfants de 4 à 17 ans. Afin de renforcer les fonctions sociales de la famille, le Président Poutine a proclamé 2008 Année de la famille en Russie.

Respecter les droits de l'enfant et assurer et améliorer le bien-être des enfants sont une valeur universelle absolue. Nous sommes persuadés que cette idée est partagée par tous les États sans exception. Elle peut également servir de dénominateur commun aux efforts internationaux déployés dans ce domaine. Nous voudrions plus particulièrement saluer le travail accompli par l'UNICEF, sous la direction de M^{me} Ann Veneman. La Fédération de Russie coopère activement avec l'UNICEF et elle soutient ses activités.

Nous tenons à saluer la création de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes internationaux en faveur de la protection des droits de l'enfant. Dans le même temps, il convient d'éviter toute redondance ou toute concurrence dans leurs activités. L'objectif ne devrait pas être de créer de nouvelles structures bureaucratiques, mais au contraire de renforcer le régime de protection des enfants à tous les niveaux. Sur ce point en particulier, il sera nécessaire que, dès le début de ses activités, le nouveau représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants suive une démarche non sélective, et ce, dans l'intérêt des enfants de toutes les régions du monde.

Il est aujourd'hui vital d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale pour que la condition des enfants s'améliore de par le monde et pour instaurer un climat propice à leur plein épanouissement et à leur développement harmonieux, à l'abri du besoin, de la guerre et de la violence.

Pendant le temps qu'a duré ma déclaration, des centaines d'enfants sont nés sur notre planète.

Souhaitons-leur une enfance paisible et heureuse et travaillons tous ensemble à cette fin.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai reçu de la délégation d'observation de la Ligue des États arabes une demande tendant à ce que la parole lui soit donnée dans le débat à la fin de la séance de cet après-midi. Je crois comprendre que la représentante de la délégation d'observation doit quitter New York ce soir. Puis-je considérer que l'Assemblée décide, sans pour autant créer de précédent, d'entendre la délégation d'observation de la Ligue des États arabes dans le débat cet après-midi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} novembre 1950, je donne maintenant la parole à M^{me} Mona Samir Kamal, chef de la délégation d'observation de la Ligue des États arabes.

M^{me} Kamal (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Au nom de M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, je forme l'espoir que le présent débat plénier soit un succès. Nous voulons réaffirmer ainsi l'attention que la Ligue des États arabes accorde aux questions relatives aux enfants et à l'amélioration de leur condition dans le monde arabe.

L'attention accordée aux enfants dans le monde arabe a connu d'importantes avancées depuis les années 80 et elle s'est encore accrue grâce à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 par tous les pays arabes, à l'exception de la Somalie en raison des conditions particulières qui prévalent dans ce pays. Elle a également été confirmée dans les rapports périodiques établis par l'ONU sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Depuis l'avènement du troisième millénaire, les efforts du monde arabe dans ce domaine restent consentis aux plus hauts niveaux de prise de décisions politiques. Pour la première fois depuis la création de la Ligue des États arabes, les sommets organisés ont donné lieu à l'adoption de plusieurs résolutions mettant l'accent sur les droits de l'enfant arabe. La jeunesse arabe a en outre participé à plusieurs activités organisées à la lumière de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est déroulée en 2002 sur le thème « Un monde digne des enfants ».

Cette question est aussi débattue aux quatre coins du monde. Une deuxième réunion de haut niveau sur les droits de l'enfant dans le monde arabe a eu lieu en 2001. Conformément aux principes figurant dans le document « Un monde digne des enfants », une autre réunion de haut niveau consacrée aux enfants a eu lieu en 2004, afin de mettre l'accent sur les activités mises en œuvre et sur les résolutions adoptées dans le cadre des conférences internationales. Plusieurs mesures ont été prises pour tenir compte des caractéristiques particulières du monde arabe et de sa culture.

Toutes ces activités ont été menées aux niveaux régional et national, grâce à l'organisation de réunions, à la création d'organes spécialisés et à l'examen périodique des rapports présentés par les États au titre des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

La Ligue des États arabes voudrait souligner que la plupart de ses membres ont manifesté leur volonté de mettre en œuvre des programmes en accord avec le document « Un monde digne des enfants ». Des résultats très appréciables ont été obtenus à cet égard. Une réunion pour examiner les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs définis dans ce document aura lieu en 2008. Des organes ont été créés pour tenter de régler les problèmes relatifs aux enfants et à leurs droits. De nouvelles lois ont été promulguées, et des mesures administratives, économiques, sociales, ainsi que dans le domaine de la santé et de l'éducation ont été adoptées pour garantir les droits des enfants aux niveaux national et régional. Nos États membres ont également créé des conseils consultatifs ou des parlements pour les enfants afin d'assurer la participation des enfants aux débats sur les questions qui les intéressent directement. Les États de la Ligue arabe ont également créé le Parlement des enfants arabes, qui s'est réuni en 2007. Une série de conférences, de colloques, d'ateliers et de tables rondes ont été organisés pour examiner les questions et problèmes intéressant les enfants. Les difficultés des enfants des rues, le travail des enfants et les mauvais traitements infligés aux enfants ont également fait l'objet de débats.

Par ailleurs, les États se sont efforcés de faire cesser la violence à l'encontre des enfants. Trois conférences régionales ont été organisées, avec la participation de conseils nationaux pour les enfants et d'autres institutions arabes et régionales, notamment des représentants des enfants et d'autres organisations régionales. Nous saluons les efforts faits pour assurer une participation à grande échelle à ces initiatives. Je voudrais également dire qu'un comité de suivi a été créé pour aider les enfants arabes.

Nous nous félicitons de la décision adoptée par la Troisième Commission sur la question de la violence à l'encontre des enfants.

La Ligue des États arabes pense que les enfants sont la moisson de demain. Ce que nous faisons aujourd'hui aura des répercussions sur l'avenir de nos enfants. Nous devons promouvoir la tolérance, de manière à créer un monde meilleur pour nos enfants.

Nous sommes conscients des dangers que représentent la guerre et les conflits armés dans le monde arabe et de leurs possibles répercussions sur les enfants. J'appelle à la libération immédiate des hommes, des femmes et des enfants détenus dans les prisons israéliennes. J'appelle également à la fin de la guerre en Iraq, en Palestine et au Soudan. Des enfants innocents paient le prix fort dans ces conflits. Le dialogue est essentiel pour assurer le rétablissement de la paix. Des tentatives ont été faites pour faire sortir des enfants du Darfour et du Tchad pour en faire des soldats. Cela constitue une violation flagrante des droits de l'homme et des droits fondamentaux des enfants. Ces tentatives malheureuses ne doivent pas être répétées, en quelque lieu que ce soit.

La paix et la coopération internationale sont une condition préalable à la prévention des catastrophes et de la guerre. Nous devons surmonter les défis auxquels nos sociétés sont confrontées, afin de créer un monde digne des enfants.

La séance est levée à 18 h 15.